DEPARTEMENT DE PARIS

N° 7 – Lundi 24 juillet 2006

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance des lundi 10 et mardi 11 juillet 2006

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte le lundi 11 juillet 2006 à 11 heures 55, sous la présidence de Mme STIEVENARD, vice-présidente.

2006 DASES 217 G Approbation du compte administratif et du compte de gestion des établissements départementaux pour l'exercice 2005.

(M. LE PRESIDENT est absent de l'hémicycle).

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 217 G.

Il est adopté.

La séance, suspendue à 12 heures, est reprise à 12 heures 30, sous la présidence de Mme STIEVENARD.

2006 DF 10 G Budget supplémentaire du Département de Paris de 2006.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 17 bis.

Elle est adoptée.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 bis de l'Exécutif.

Il est adopté.

1) Budget supplémentaire d'investissement.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 G n° 1 section "autorisation de programme", mission par mission.

Elles sont adoptées.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 G n° 1 section de règlement, chapitre par chapitre.

Ils sont adoptés.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 G n° 1 relatif au budget supplémentaire d'investissement du département de Paris pour 2006.

Il est adopté.

2) Budget supplémentaire de fonctionnement.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 G n° 2, chapitre par chapitre.

Ils sont adoptés.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 G n° 2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du département de Paris pour 2006 ainsi amendé et tenant compte de la lettre rectificative n° 17 bis.

Il est adopté.

2006 DF 11 G Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire du budget d'investissement du Département de Paris de 2006.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 11 G relatif aux individualisations des autorisations de programme.

Il est adopté.

2006 DF - DRH 12 G Créations, suppressions, transformations d'emploi et répartition par grade de certains corps dans les services du département au titre de 2006.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 12 G relatif aux créations, suppressions, transformations d'emploi et répartition par grade de certains corps dans les services du département au titre de 2006.

Il est adopté.

2006 DASES 274 G Budget d'investissement 2006 : Versement d'une subvention d'investissement de 2.539.900 euros au budget annexe des établissements départementaux.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 274 G relatif au versement d'une subvention d'investissement au Budget annexe des établissements départementaux.

Il est adopté.

La séance, suspendue à 12 heures 35, est reprise le mardi 12 juillet à 9 heures 05, sous la présidence de M. DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du mardi 13 juin 2006 qui a été affiché et le procès-

verbal intégral de la séance du lundi 3 avril 2006 qui a été publié au Bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

2006, DASES 289 G - Schéma gérontologique départemental "Paris et ses Aînés" 2006-2011.

Vœu n° 1 G déposé par le groupe communiste relatif à la réalisation de places en EHPAD.

M. LE PRÉSIDENT estime que la santé et l'harmonie d'une société se mesurent d'abord à l'attention qu'elle porte au statut et au bien-être de ses anciens.

L'orateur fait remarquer que l'espérance de vie des Français, aujourd'hui, est supérieure à 80 ans et qu'elle devrait atteindre 91 ans pour les femmes et 84 ans pour les hommes, en 2050.

L'orateur considère qu'il faut tenter de repenser le contrat entre les générations, apprendre de ce nouvel âge et surtout réfléchir aux moyens d'éviter une opposition entre les actifs et les retraités.

L'orateur rappelle que dès l'automne 2003, après la terrible canicule, il avait souhaité la création d'un groupe d'experts qui a livré le fruit de deux ans de travail en commun et de réflexion autour de ces thématiques qui confirment une vérité complexe, car le troisième âge est aussi celui d'un dynamisme maintenu, d'un investissement précieux dans la vie collective.

L'orateur indique qu'en témoignent ces nombreux jumelages, vingt en 2005, établis entre des clubs seniors et des écoles, des centres de loisirs et des centres d'animation, ou l'élargissement des horaires de 32 clubs pour personnes âgées, gérés par le C.A.S.-V.P. ou encore les rencontres parisiennes de la retraite active qui se tiennent chaque année à l'Hôtel de Ville.

L'orateur signale la magnifique initiative inaugurée en 2004 dans le 13e arrondissement : la crèche Péan qui est en effet implantée dans le cadre même d'une maison de retraite, d'ailleurs, plusieurs autres projets pourraient être livrés, dès cette année et l'année prochaine, en effet, ce type d'expériences doit être développé car cette logique fusionnelle entre deux générations offre de vraies perspectives.

L'orateur indique que récemment, de nombreux Parisiens âgés ont été accueillis pour un débat sur leur propre perception de leur vieillesse et ils ont dit leur goût pour l'engagement citoyen, leur désir d'être compris, c'est donc dans cet esprit que le Schéma gérontologique a été élaboré au terme de six mois de concertation avec les associations, les professionnels et les habitants.

L'orateur indique qu'il a souhaité que ce schéma ait pour axe principal la lutte contre l'isolement et qu'il s'organise autour de quatre axes : mieux vivre le moment de la retraite à Paris, accompagner le temps de la perte d'autonomie à domicile, promouvoir des lieux de vie alternatifs au domicile et améliorer les réponses à la prise en charge de ces publics ainsi qu'aux situations d'isolement ou même hélas de maltraitance, de plus, chaque chapitre est décliné en actions très concrètes : aide à la préparation à la retraite, adaptation des logements, modernisation de l'offre de loisirs, développement des réseaux de proximité, soutien aux seniors et à leurs familles avec la création d'une garde itinérante de nuit, mais aussi, développement des centres d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'orateur rappelle qu'au-delà de l'allocation personnalisée d'autonomie qui représente 98 millions d'euros en 2005, Paris a été le premier département en 2002 à signer une convention avec l'Etat afin de soutenir les efforts des associations d'aide à domicile et ce schéma prévoit de reconduire un tel dispositif en mobilisant plus d'un million d'euros sur trois ans.

L'orateur ajoute que seuls vingt départements ont mis en place ce dispositif, de plus pour offrir un véritable choix aux Parisiens entre vie à domicile et accueil en établissement, il a été décidé d'accentuer le rythme de création de places, en effet, en 1998, l'équipe précédente avait limité ses ambitions à la réalisation de 500 places d'ici à 2006, tandis que depuis 2001, soixante trois millions d'euros ont été investis dans la modernisation et l'humanisation de treize maisons de retraite du parc public municipal et plus de 1.000 places ont été créées.

L'orateur précise que cet effort sera doublé avec la réalisation programmée de 2.200 places entre 2006 et 2011 et la majorité de ces projets sont déjà localisés et font l'objet de discussions quant à leur clef de financement, d'ailleurs des incertitudes assez inquiétantes demeurent sur l'engagement de l'Etat et les crédits qu'il mobilisera à cet effet.

L'orateur souligne que ce Schéma gérontologique traduit une ambition réelle car il ne se limite pas aux compétences classiques d'un département, comme le confirme notamment l'aide mise en place en direction des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'orateur fait remarquer que le plan solidarité grand âge du Gouvernement confirme malheureusement une pénurie de moyens que le monde associatif et les professionnels du secteur ont légitimement dénoncé, surtout qu'une réforme de la prise en charge des aînés est en cours qui se traduira par la fermeture programmée de 70 % des lits de long séjour hospitalier, cela représente 6.000 places pour la seule Région Ile-de-France et leur reconversion en lits de maisons de retraite médicalisées n'est pas anodine, en effet, sans le moindre débat national préalable, cette décision

bouleverse l'accès aux soins car les E.H.P.A.D. ne disposent pas de l'encadrement médical suffisant pour se substituer de façon efficace à l'hôpital.

L'orateur estime que c'est la qualité même des prestations offertes qui est directement menacée et c'est pourquoi, avec Alain LHOSTIS, il a publiquement proposé un moratoire au Gouvernement sur cette réforme afin d'engager une vraie concertation avec les départements, les professionnels et le monde associatif.

L'orateur salue le travail remarquable conduit par Danièle HOFFMAN-RISPAL qui traduit une appréhension très fine et même affective de la réalité des seniors Parisiens et insiste sur la qualité de la méthode qu'elle a appliquée à son élaboration en associant l'ensemble des groupes politiques au sein de son comité de pilotage sur un sujet qui mérite effectivement une mobilisation de tous.

L'orateur rappelle, par ailleurs, qu'à l'aube de cette période estivale, la Ville et déjà mobilisée, en effet la menace d'une nouvelle canicule a conduit à inviter toutes les personnes âgées ou handicapées isolées à s'inscrire auprès du dispositif "Paris Info Mairie" et à ce jour, 9.200 Parisiens ont déjà procédé à cette démarche, ce chiffre est en hausse de 30 % par rapport à l'année 2005 et, en cas d'alerte chaque personne est contactée directement par les services afin de déclencher si nécessaire les mesures d'intervention prévues.

L'orateur souligne que ce souci de vigilance, d'attention et de solidarité est au cœur du Schéma gérontologique qu'il demande à l'Assemblée d'approuver. L'orateur considère que nous nous enrichissons de l'apport de nos aînés, du privilège de leur présence et de la force de leur témoignage.

M. BLOCHE fait remarquer que tout l'enjeu de ce plan est d'offrir aux personnes âgées parisiennes une place humaine et digne dans leur ville d'ailleurs, la manière qu'a une société de traiter ses aînés est souvent le miroir de son état social tout entier.

L'orateur rappelle que l'équipe municipale, depuis 2001, a réparé les erreurs commises sous les précédentes mandatures et a remédié à des insuffisances criantes, quantitatives comme qualitatives, tant en ce qui concerne les conditions d'accueil en résidence des personnes âgées parisiennes que leur condition de vie à domicile et au quotidien.

L'orateur estime qu'il s'agit d'une rupture avec la politique purement électoraliste de la droite parisienne dont le clientélisme débridé frôlait l'indécence dans nombre d'arrondissements jusqu'à interdire aux élus de l'opposition de pouvoir pénétrer dans les résidences pour personnes âgées.

L'orateur ajoute que c'est ce passif que le plan de très grande qualité élaboré par Danièle HOFFMAN-RISPAL propose d'oublier en faisant de l'humanisation des conditions de vie des personnes âgées à Paris une priorité.

L'orateur fait remarquer, pour casser un mythe politique qui a eu la vie dure durant les quatre mandatures de la droite parisienne, que les engagements financiers en investissement en direction des personnes âgées ont été multipliés par deux en 2002 et par neuf en 2003 par rapport à 2000, ainsi alors qu'en 2001, seuls 18 % des résidents des établissements du C.A.S.-V.P. disposaient d'une douche individuelle, on en comptera 50 % à la fin de la mandature.

L'orateur considère que ce que la gauche avait su bâtir de solidarité et de garanties sociales entre 1997 et 2002, sous l'autorité de Lionel JOSPIN, se trouvent ainsi remises en cause, mesures après mesures : abaissement des seuils d'exonération de participation des usagers à l'allocation personnalisée à l'autonomie, ce qui a tout bonnement conduit à ce que les personnes déjà modestes voient leurs droits à l'A.P.A. diminués, gel du Fonds de modernisation de l'aide à domicile, mise en place dans la précipitation d'une hasardeuse journée de solidarité pour répondre à une non moins hasardeuse gestion de la canicule en 2003, effet d'annonce, il y a deux semaines à peine, d'un nouveau plan national dit "Solidarité grand âge" annoncé par M. Philippe BAS lors de la conférence famille qui ne fait que reprendre des financements déjà annoncés.

L'orateur indique que le précédent Schéma gérontologique, adopté en 1998 sous le mandat de Jean TIBERI, ne peut faire l'objet que d'un bilan sévère, en effet, alors qu'il estimait à 100 le nombre de lits à ouvrir par an à Paris, ce sont 1.079 places en maisons médicalisées qui ont été ouvertes depuis 2001, soit plus du double de l'objectif fixé par l'ancienne Municipalité, sans compter le déséquilibre flagrant d'implantation des établissements d'accueil.

L'orateur ajoute qu'au contraire, depuis 2001, la majorité municipale a veillé à ce que les créations d'établissement permettent aux personnes âgées d'être accueillies près de leur quartier d'origine.

L'orateur souligne que s'il est bien une priorité transversale que s'est fixée la Municipalité pour répondre aux attentes des seniors parisiens, c'est bien la recherche de la qualité, la notion de qualité a guidé constamment l'ensemble des actions entreprises depuis 5 ans, que ce soit le plan de 63 millions d'euros destiné à moderniser les résidences du C.A.S.-V.P., l'effort de 3 millions d'euros pour moderniser l'aide à domicile ou encore l'ouverture des 36 clubs "Emeraude" de 10 heures à 18 heures et non plus seulement l'après-midi avec la titularisation d'autant d'animateurs.

L'orateur précise que 19 des 36 clubs "Emeraude" offrent des cours d'initiation aux nouvelles technologies et des accès libres à Internet donc les personnes âgées ont une curiosité et une disponibilité souvent plus grande que les

générations qui les suivent pour aborder avec enthousiasme et ambition ces nouvelles technologies, cet exemple illustre parfaitement les objectifs que la Ville s'est fixée en termes de création de lien intergénérationnel et en termes de généralisation de l'accès à Internet.

L'orateur indique que, fruit de la concertation la plus large, ce plan permet de répondre aux attentes des aînés et ceci dans un objectif de justice sociale, avec des mesures aussi diverses que la création de 2.200 places d'accueil en maison de retraite médicalisées entre 2006 et 2011, la création de 300 places d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, la formation des personnels municipaux, l'adaptation des logements privés et des logements sociaux à la perte d'autonomie ou l'accompagnement des personnes vieillissantes en extrême fragilité sociale.

L'orateur estime que ce Schéma gérontologique répond sans nul doute aux trois objectifs que l'équipe municipale s'étaient fixés : permettre aux personnes âgées de mieux vivre le temps de la retraite, accompagner le temps de la perte d'autonomie et accueillir les personnes âgées dans les lieux de vie alternatifs au domicile.

L'orateur considère que, parce qu'il organise des solidarités entre les générations dans un souci de justice sociale, ce projet de délibération fait honneur Paris et sera donc voté avec fierté et enthousiasme par les élus du groupe socialiste et radical de gauche.

M. BARIANI estime que le sujet des personnes âgées n'est pas un sujet de controverse, de plus, la Municipalité n'innove pas avec ce schéma mais répond à une obligation, en effet, c'est au Département que revient aujourd'hui la responsabilité d'intégrer les personnes âgées dans la vie de la cité.

L'orateur ajoute que l'échange entre générations suppose la proximité de voisinage, à l'opposé, de ce qu'induisent les tendances contemporaines de l'urbanisation et des modes de vie comme l'avait tragiquement rappelé l'été 2003, d'ailleurs, pour renforcer l'efficacité du dispositif "Chalex", chaleur extrême, il faudrait organiser un recensement plus systématique des personnes âgées peut-être pas comme à Issy-les-Moulineaux, où l'on fait du porte-à-porte parce que les dimensions sont différentes, mais on doit arriver à recenser plus systématiquement toutes les personnes isolées.

L'orateur relève qu'afin de lutter contre l'isolement, la Municipalité souhaite développer les liens intergénérationnels, mais en dépit de quelques actions concrètes, comme le renforcement des partenariats avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, les écoles ou les centres de loisirs, ce qui est proposé méconnaît parfois le principe de réalité et, en premier lieu, celui des personnes âgées qui ont des besoins très différenciés à Paris, des écarts de revenus très importants mais aussi tout simplement des situations dues à l'âge très différentes.

L'orateur indique que le schéma prévoit que les personnes âgées puissent disposer d'une meilleure information, c'est effectivement sur la capacité à mettre en œuvre un guichet unique de proximité, facilement accessible, que sera jugée l'action du Département, mais malgré les efforts réalisés en matière de labellisation, les centres locaux d'information et de coordination, les points Paris Emeraude peinent à s'imposer comme le maillon central de l'accompagnement des personnes âgées, il est envisagé de les rebaptiser, mais il semble tout aussi nécessaire de développer les antennes de proximité, en effet, les personnes âgées connaissent encore mal les dispositifs d'aide et lorsqu'elles disposent de l'information, elles sont encore confrontées à un véritable parcours du combattant.

L'orateur estime que les mesures proposées, qu'il s'agisse du traitement par voie électronique des formulaires A.P.A. ou encore de la mise en place d'un service spécialisé "gestionnaire de cas complexes", vont dans le bon sens, mais le système français de la prise en charge de la dépendance reste très compliqué, d'ailleurs un rapport de la Cour des Comptes, de novembre 2005, souligne que l'organisation administrative et financière ne permet pas, en l'état, de répondre aux aspirations premières des personnes âgées qui sont la simplicité, la rapidité de la décision et la cohérence des aides.

L'orateur souligne que les questions relatives à l'adaptation du logement et à la qualité des services à domicile sont essentielles, d'ailleurs le schéma avance un certain nombre de projets, tels que la création d'un "label qualité de Paris" et qu'il est également prévu de mieux structurer l'offre de soins à domicile en ouvrant la possibilité de créer des services polyvalents ou de signer des protocoles d'accord mais cette évolution qualitative ne saurait occulter le manque de places dans les services de soins infirmiers à domicile et en hospitalisation à domicile qui sont, aux côtés du secteur libéral, les éléments importants de l'offre de soins que la Ville ne maîtrise pas.

L'orateur indique que le groupe UDF se félicite que la Municipalité cherche à assurer une meilleure complémentarité entre les services de soins et les autres services d'aide à la vie quotidienne, en effet, le maintien à domicile impose une réponse coordonnée, une diversification des services proposés et une plus grande continuité la nuit mais aussi pendant la période estivale, durant laquelle les aides ménagères partent en congé et ne sont pas toujours remplacées de manière très probante.

L'orateur fait remarquer, quant à la formation des intervenants à domicile, que compte tenu du manque de personnel, le nécessaire accroissement quantitatif risque de se faire au détriment du qualitatif, car ce n'est pas seulement une question de

diplôme, en effet, la dimension humaine de ceux qui interviennent en ce domaine est tout aussi importante.

L'orateur estime que sur la partie strictement médicosociale, le schéma avance des objectifs réalistes mais modestes, en effet, les efforts consentis ne permettront pas de remédier à une situation tendue notamment en ce qui concerne le nombre de places d'accueil de jour pour les malades Alzheimer, par ailleurs, il est proposé d'expérimenter d'autres formes d'hébergement autour des thématiques de mixité sociale, de lien intergénérationnel, pistes qu'il faut explorer mais qui ne masquent pas le manque de structures d'accueil classiques, essentielles au soutien des aidants familiaux.

L'orateur évoque le système québécois du "baluchon Alzheimer" dans lequel un intervenant vient s'installer à domicile pour procurer un temps de répit à l'aidant familial et se demande s'il ne faudrait pas s'en inspirer.

L'orateur considère que 1.200 places supplémentaires E.H.P.A.D. déjà programmées, ce n'est pas rien, mais cela risque d'être insuffisant pour pallier le sous-équipement parisien, d'autant que l'Etat prévoit de fermer un certain nombre de lits en unités de soins de longue durée.

L'orateur indique que le schéma identifie un certain nombre de problématiques transversales parmi lesquelles figure la maltraitance et pour prévenir ce phénomène, les établissements et les services sont incités à former le personnel, mais ce qui pose vraiment problème, c'est l'environnement humain dont le grand âge ne diminue pas le besoin, et il existe des cas de maltraitance physique notamment au domicile et il y a, hélas, des cas de maltraitance passive qui s'apparentent à des situations d'abandon, par ailleurs, en ce qui concerne la formation, il faut aussi parler du manque de personnel et également aller au-delà de la logique événementielle de l'appel à projets des "initiatives de bientraitance", pour promouvoir une information continue sur les bonnes pratiques.

L'orateur souligne que le bilan de ce schéma sera dressé en 2011 et la création d'un comité de suivi et d'évaluation du schéma, composé des principaux acteurs du secteur, est encourageante mais, en ce qui concerne à l'U.D.F., elle demeurera vigilante, car la mise en œuvre de ce schéma est étroitement liée aux dispositifs réglementaires en vigueur et aux cofinancements attendus.

Mme BARANDA souligne l'importance de ce projet de délibération, car il concerne déjà pour 2006, plus de 420.000 personnes de plus de 60 ans, soit environ 19,6 % de la population parisienne.

L'orateur indique le groupe "Les Verts" ne peut être que d'accord avec la partie du plan gérontologique qui préconise et encourage une retraite active, une retraite citoyenne, une retraite politique, en effet, ce schéma a bien l'intention de ne pas se limiter au seul champ médico-social mais de s'inscrire dans une approche globale qui doit répondre au questionnement des Parisiens de plus de 60 ans et de leur famille.

L'orateur estime que l'intergénérationnel est un élément essentiel à la cohésion sociale que "Les Verts" ont toujours encouragé, notamment pour solliciter un partenariat avec des structures de la petite enfance mais aussi avec les conseils de la jeunesse et les conseils de quartier où les aînés sont très actifs.

L'orateur ajoute qu'il serait souhaitable de créer des maisons d'activité et de détente multi âges où puissent réellement coexister les différents temps de la vie et les 13 E.H.P.A.D. pourraient s'ouvrir réellement sur l'extérieur.

L'orateur considère qu'il faudrait mettre à la disposition des conseils de quartier les espaces communs de ces résidences, en effet, les lieux de réunions font cruellement défaut à Paris surtout dans certains quartiers et leur création permettrait une véritablement mixité sociale, par exemple, les halls d'entrée devraient pouvoir recevoir des expositions ouvertes à tous les artistes venus de tous les arrondissements mais également des gens du quartier.

L'orateur préconise que les jardins intérieurs des EHPAD qui sont souvent mal entretenus soient transformés en jardins partagés, gérés avec des partenaires associatifs, en effet, cela créerait du brassage mais cela demande une simplification des autorisations administratives.

L'orateur rappelle que, malgré un effort certain de la Municipalité, le taux d'équipement d'accueil pour personnes âgées à Paris intra muros accuse un retard considérable dû aux différents acteurs précédents, en effet, il est inférieur de moitié au taux d'équipement national et il n'est pas possible avec les 56 structures parisiennes et leurs 6.250 places de faire face à la montée croissante des demandes futures et répondre au phénomène des "baby boomers" dans les 10 ans à venir.

L'orateur ajoute qu'il existe plus de 50.000 personnes âgées dépendantes à Paris et seules un peu plus de 11 % peuvent être accueillies dans des lieux plus ou moins adaptés donc la politique qu'il faut développer est celle de la création d'un grand nombre de lieux d'accueil à dimension humaine pour ces personnes.

L'orateur regrette que ce schéma gérontologique, qui affiche l'ambition de développer les hébergements pour personnes âgées dépendantes, ne se soit pas appuyé sur le plan local d'urbanisme en réservant déjà des sites, comme le recommandait la commission d'enquête publique qui préconisait une programmation volontariste des résidences pour personnes âgées.

L'orateur souligne que ce plan demandera une budgétisation importante et réclamera d'y consacrer des moyens nécessaires et l'Etat doit jouer pleinement son rôle, en effet, les solutions financières à ce défi de société de faire vivre les anciens, dans la dignité ne sauraient reposer uniquement sur la collectivité parisienne. L'orateur indique qu'elle ne saurait se satisfaire d'un énième plan de solidarité grand âge comme l'annonce le Gouvernement qui laisse une fois de plus les familles en première ligne.

L'orateur rappelle que 26 % des personnes les plus dépendantes sont prises en charge exclusivement par un proche mais il est normal que la Municipalité fasse un effort pour soutenir ces aidants naturels en développant des structures de jour, comme il est préconisé dans ce schéma de la Ville de Paris.

L'orateur ajoute que ces centres permettent de recevoir deux à trois fois par semaine des personnes dépendantes, et alors que la précédente mandature n'en avait ouvert qu'un seul, six centres d'accueil temporaires ont été mis en place depuis le début de la mandature, totalisant une capacité de 130 places ouvertes sur 6 arrondissements, de plus, il est prévu l'ouverture d'autres centres afin de couvrir une dizaine d'arrondissements.

L'orateur relève que cette programmation est ambitieuse mais elle ne couvre que la moitié de la Capitale. L'orateur estime que les familles ne doivent pas suppléer au manque d'équipement de la société, comme le propose le Premier ministre dans sa communication sur le grand âge, dans laquelle il voudrait donner un statut aux aidants naturels, statut hybride qui enfermera un peu plus ces familles dans leurs difficultés, en effet, les familles pourraient prétendre à un congé sans solde pour s'occuper de leurs vieux parents, et en contrepartie, l'Etat consentirait à prendre en charge les cotisations ouvrant droit à la retraite.

L'orateur ajoute qu'ainsi, on ferait de ces aidants naturels des pseudos aides en gériatrie alors que le lien familial tissé au cours de l'existence se doit d'apporter aux proches une aide essentiellement psychologique et affective.

L'orateur indique qu'elle ne saurait laisser faire de telles propositions, d'ailleurs est-il opportun de briser l'activité d'une personne, bien souvent au top de sa carrière, pour pallier au manque de professionnalisation des politiques en matière d'accompagnement du grand âge.

L'orateur rappelle que le schéma préconise une véritable professionnalisation des intervenants auprès des personnes âgées et crée un label "qualité Paris" qui devra répondre à un cahier des charges précis destiné aux associations oeuvrant dans l'accompagnement des personnes âgées ce qui va dans le bon sens mais comment attribuer un label à une association qui interviendra au domicile des personnes âgées ? Comment les estimations seront-elles effectuées ? D'où viendra le personnel en charge de ces contrôles ? Autant de questions qui ne trouvent pas de traduction budgétaire.

L'orateur rappelle que la population des migrants âgés non communautaires à Paris connaît une augmentation de plus de 22 %, en effet, elle passera de 49.000 personnes à 60.000 personnes en 2008, majoritairement implantées dans le Nord-Est de Paris.

L'orateur se félicite de la prise en compte de ces travailleurs migrants dans le plan gérontologique et précise qu'il faut permettre à ceux qui ont pratiquement toujours vécu dans des lieux de vie souvent communautaire de vivre leur grand âge dans ce type de lieu et d'habitat afin d'éviter des ruptures de vie, ce qui suppose une adaptation de ces structures à leur état de santé spécifique et d'adosser des services adaptés : aide à la personne, médicalisation, communication avec la famille restée encore au pays.

L'orateur fait remarquer que le schéma gérontologique souligne l'intérêt de développer un type de structure qui permettrait de prendre en charge les personnes vieillissantes en situation d'extrême précarité, ces populations qui présentent souvent de multiples pathologies relevant de diverses prises en charge dont psychiatrique.

L'orateur indique qu'aujourd'hui, les résidences services du C.A.S.-V.P. sont quasiment les seules à accueillir ce type de personnes, il faut donc favoriser d'autres types d'hébergement pour les personnes vieillissantes de la rue en s'appuyant sur certaines associations telles Emmaüs, le SAMU-social, le Secours catholique et d'autres bien sûr.

L'orateur indique que le Gouvernement de M. VILLEPIN lance le Plan grand âge et dit vouloir changer les règles comptables qui font peser de lourdes charges sur les résidents des maisons pour personnes âgées, en effet, quand on construit une résidence pour les personnes âgées, quand on fait des travaux, ce sont les résidents qui paient entièrement les coûts, même si la collectivité a déjà investi, cela est reporté sur le prix de la journée et c'est vraiment inadmissible, il faut changer cette forme de calcul.

L'orateur annonce que son groupe votera ce schéma gérontologique qui va dans le bon sens, toutefois, il demande à ce que, parallèlement, les services budgétisent toutes ces nouvelles dispositions que l'on fasse appel à qui de droit, que l'on mobilise la Région, l'Etat, car il ne saurait reposer entièrement sur les collectivités locales.

Mme GEGOUT fait remarquer qu'une réelle exclusion sociale des personnes âgées est imposée par la société, en effet, plus les sociétés occidentales vieillissent, moins elles parviennent à intégrer les personnes âgées dans leur dynamique.

L'orateur ajoute que la vieillesse est dévalorisée, désocialisée, dans une société basée sur la productivité et le profit.

L'orateur estime que la société moderne doit changer ses représentations sur la vieillesse, se donner les moyens de l'intégration sociale des personnes âgées et c'est au cœur de cet enjeu principal que se situe ce schéma gérontologique.

L'orateur ajoute que ce schéma est intéressant et positif car il est construit sur une approche globale et transversale qui prend en compte toutes les sphères de la vie des personnes âgées, la santé, les loisirs, la mobilité, la culture, le lien social, etc et qu'il a fait l'objet d'une concertation soutenue, animée par Danièle HOFFMAN-RISPAL avec les professionnels, les associations de personnes âgées et de leurs familles, les élus.

L'orateur relève que la présentation même du schéma reste très générale en termes de calendrier et les objectifs ne sont la plupart du temps pas chiffrés, par ailleurs, les moyens ne sont pas précisés et devront être définis au fur et à mesure et un certain nombre d'entre eux devront être intégrés dans le Budget 2007.

L'orateur indique que le Gouvernement vient d'annoncer son Plan solidarité grand âge qui comporte un certain nombre de choses que l'on ne peut qu'approuver à condition que ces promesses soient tenues, cependant, on ne peut que s'inquiéter du financement de ces mesures et sur le silence quant au devenir des unités de soins longue durée dont la réforme est au cœur des préoccupations des professionnels.

L'orateur précise que pendant que le ministre fait des promesses alléchantes, il envisage dès janvier 2007, de supprimer 70 % des capacités en U.S.L.D., 64.000 lits à l'échelon national, pour les convertir en E.H.P.A.D. et, étant donné que la densité de personnel en E.H.P.A.D. est deux fois inférieure à celle des unités de soins de longue durée, la transformation des unités de soins de longue durée en E.H.P.A.D. permettra de faire de substantielles économies de personnel, sur le dos des usagers.

L'orateur s'associe au moratoire sur la mise en œuvre de la réforme demandé par M. le Maire et par Alain LHOSTIS pour demander que soit menée une étude rigoureuse sur les besoins de l'ensemble des personnes âgées, avec une concertation avec les Conseils généraux, les professionnels, les associations.

L'orateur indique que son groupe a déposé un vœu demandant que le Maire de Paris intervienne à nouveau auprès de l'État et de l'A.P.-H.P. pour demander le maintien des lits en U.S.L.D. et engage une information et une mobilisation des Parisiens sur ce point.

L'orateur fait remarquer qu'en termes de nombre de places en E.H.P.A.D., le retard accumulé au cours des précédentes mandatures est grave et ce n'est pas en quelques années que l'on peut rattraper un pareil retard même si des efforts importants ont été fournis depuis 2001, avec la création de 1.200 places.

L'orateur note que la participation de l'État en nombre de places financées ne correspond pas aux besoins et qu'il est nécessaire, du côté de la Ville, de disposer de terrains pour réaliser ces équipements puisque, la plupart du temps, il est quasiment impossible d'utiliser un bâtiment existant, au vu des normes très strictes qui s'appliquent à ces structures, et bien que des espaces ont été réservés dans le P.L.U., ils restent insuffisants.

L'orateur indique que son vœu demande au Maire d'intervenir auprès de l'Etat pour que le nombre de places financées corresponde aux besoins et que dans les grands secteurs d'aménagement soit étudiée, chaque fois que c'est possible, la possibilité d'introduire un programme de réalisation d'un E.H.P.A.D., conventionné, car les personnes âgées parisiennes sont pour l'ensemble des personnes à revenus modestes.

L'orateur estime que le travail de réflexion mené autour des E.H.P.A.D. dans le schéma est très positif, qu'il s'agisse de projets sociaux élaborés par le C.A.S.-V.P., l'humanisation des E.H.P.A.D., les liens intergénérationnels, la professionnalisation des personnels, la place des familles, etc., et, évidemment la création de 2.200 places prévue d'ici à 2011.

L'orateur souligne que même si des actions importantes ont été engagées, la nécessité de revaloriser les métiers de la gérontologie reste quand même très forte et cela devra se faire en leur donnant un statut permettant d'augmenter les salaires, d'avoir une vie digne avec leur salaire, puis avec une formation continue diversifiée des personnes (bien-traitance, formation aux projets d'animation, etc.).

L'orateur ajoute que cette demande s'applique également aux personnels qui assurent l'aide à domicile car 94 % des Parisiens âgés habitent chez eux, et le maintien à domicile, chaque fois qu'il est possible, est évidemment de loin la solution la meilleure pour la personne âgée.

L'orateur indique que les conditions de logement des migrants ont été qualifiées par les études d'indignes et inadaptées à leur vieillissement, mais on ne peut pas associer, hôtel meublé délabré et foyer de travailleurs, en effet, les foyers de travailleurs ne sont pas des modes de logement indignes et inadaptés au vieillissement par nature, bien qu'ils soient dégradés et sur occupés, ils nécessitent des rénovations mais les foyers font partie de la Ville, et constituent un des modes d'habitat ouvrier urbain, d'ailleurs la plupart des migrants âgés n'ont pas du tout envie d'en partir.

L'orateur estime qu'évidemment dans la réhabilitation des foyers il prendre en compte cette dimension de manière à ce que les migrants âgés puissent y rester, s'ils le souhaitent, et non pas leur créer des résidences sociales, rien que pour eux ou pour les indigents, il faut vraiment éviter cela.

L'orateur plaide pour les bancs publics car implanter des bancs dans la Ville, c'est penser l'espace public de la Ville comme un lieu de partage, de sociabilité privilégiée, c'est combattre l'isolement, en effet, aujourd'hui, entre les résidentialisations, la privatisation, le verrouillage de l'espace public qui sont de mise, on rompt de plus en plus avec la pratique publique et libre de l'espace, et les bancs représentent la possibilité d'investir gratuitement l'espace public parce qu'aller au café, finalement cela coûte cher, donc, la démocratie, c'est aussi le partage et c'est aussi le fait que des liens intergénérationnels puissent se créer dans la rue.

L'orateur fait remarquer que l'on on est dans une phase de paupérisation rapide des personnes âgées, en effet, le nombre de S.D.F. âgés augmente, pour eux il faut des lieux spécifiques, tant en accueil de jour que pour l'hébergement d'urgence et de longue durée, parce qu'ils ont beaucoup de difficultés à être mélangés avec d'autres, parce qu'il y a des problèmes de violence forte dans ces milieux, mais plus largement, les atteintes au système de retraite ont déjà des conséquences lourdes sur l'ensemble de la société et la collectivité doit et devra de plus en plus faire face à l'urgence sociale qui grandit parmi les très nombreuses personnes âgées parisiennes de milieux modestes.

L'orateur fait remarquer qu'il y a un grand nombre de retraités de la Ville qui ont de très petits revenus, parfois, leurs revenus sont tels qu'ils ne peuvent pas souscrire à une mutuelle et ne sont pas inclus dans les dispositions qui ont été prises pour l'aide à la mutuelle, donc, dans le contexte actuel de désengagement de la sécurité sociale et dans le cadre d'accès aux soins des personnes âgées, il faudrait réfléchir à la mise en place d'une allocation complémentaire santé pour les retraités de la Ville.

Mme DE PANAFIEU fait remarquer que ce schéma gérontologique survient quelques jours après celui que vient de présenter Philippe BAS, le Ministre délégué aux personnes âgées, et qu'il aura fallu attendre plus de quatre ans pour la présentation de ce schéma puisque la dernière intervention du Maire sur ce sujet remonte à mars 2002.

L'orateur estime qu'il y a urgence à agir, en effet, pour trois raisons principales : d'abord, l'évolution démographique de Paris, dont la population progresse moins vite que l'Ile-de-France depuis 2001 et qui vieillit rapidement, en effet, Paris est aujourd'hui le Département francilien qui compte le plus important nombre de personnes de plus de 60 ans : 20 % de sa population totale, contre un taux moyen de 15 %, dans la Région et les prévisions pour les dix années à venir conduisent toutes à une accentuation de cette tendance, notamment pour les plus de 80 ans, ensuite, parce que les changements climatiques ont eu pour conséquence dramatique à l'été 2003, le décès de 1.500 Parisiens dont la plupart étaient des personnes âgées.

L'orateur considère que la mesure de ces transformations profondes et durables n'a pas été assez prises en compte, par exemple, le dispositif "Chalex" mis en place en 2004 donne un assez maigre bilan puisque 7.000 personnes âgées sont inscrites à ce jour, soit un taux bien bas.

L'orateur considère que l'allongement de la durée de la vie, les progrès de la médecine ont permis de distinguer l'âge nominal de l'âge qualitatif, c'est-à-dire l'ensemble des facultés dont on a l'usage à un moment donné de sa vie et la vieillesse est devenue souvent un accomplissement, et c'est cet accomplissement que la Ville doit aujourd'hui prendre en compte.

L'orateur souligne que la fonction économique des aînés a profondément évolué, en effet, à l'âge de la retraite, la production perd son poids relatif au profit de la consommation et à cela s'ajoute une fonction de distribution, les aînés sont actuellement en capacité d'aider financièrement les jeunes générations.

L'orateur estime que l'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement de la population et le nouveau rôle des personnes de plus de 60 ans dans la société rendent d'autant plus décalée la proposition socialiste de vouloir abroger la loi "Fillon" sur les retraites, alors que dans tous les pays, on est en train de repousser l'âge de la retraite à 67 ans.

L'orateur considère que ce schéma ne répond pas à ces évolutions générales et aux spécificités parisiennes, de plus, il ne prévoit aucun financement spécifique pour réaliser les objectifs définis.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'une enfilade de voeux pieux, mais sans aucune ligne budgétaire précise, de plus, force est de constater la faiblesse de ce plan dans trois domaines pourtant essentiels pour l'avenir de nos aînés : le renforcement des structures d'accueil, le maintien à domicile et l'urbanisme intergénérationnel. L'orateur indique que ce sont ses exigences pour la prochaine mandature.

L'orateur estime qu'il faut renforcer les structures d'accueil, que ce soit en matière de foyers-logements ou dans les E.H.P.A.D., les besoins de Paris sont criants, en effet, la Capitale connaît une situation unique en France : le principal mode de prise en charge des personnes âgées dépendantes est l'hospitalisation.

L'orateur souligne que les tarifs d'hébergement demeurent beaucoup plus élevés qu'ailleurs : 70 euros par jour contre une moyenne

nationale d'environ 50 euros donc les personnes âgées payent plus cher pour un service qui n'est pas adapté à leur situation.

L'orateur fait observer qu'il existe encore dans la Ville des chambres à plusieurs lits, des établissements n'ayant pas le confort nécessaire pour accueillir des personnes âgées dépendantes et une prise en charge exclusivement centrée sur les soins hospitaliers et non sur la prise en charge de la dépendance, et cela malgré l'engagement, le dévouement et la compétence des personnels hospitaliers.

L'orateur relève que la Municipalité se targue depuis 2001 d'avoir créé 1.000 lits en E.H.P.A.D. mais il n'en est rien car tous les lits d'E.H.P.A.D. gérés par le C.A.S.-V.P. ont été créés par les municipalités précédentes.

M. LE PRESIDENT ajoute ainsi que les espaces verts et les crèches.

Mme de PANAFIEU indique que deux E.H.P.A.D. sont en projet, l'un dans l'ancien hôpital Hérold et l'autre dans la Z.A.C. de la place Rungis mais aucun n'a encore vu le jour depuis le début de la mandature et les 1.000 lits dont parle l'Exécutif sont, pour la plus de la moitié d'entre eux, des lits d'institution à but lucratif non habilitée à l'aide sociale, l'autre moitié ayant été créée par les associations et habilitée à l'aide sociale mais la Mairie a, dans ce dernier cas, attribué une subvention mais n'a ni initié ni financé entièrement les projets.

L'orateur ajoute qu'en matière de création de foyers résidence, l'Exécutif s'est opposé à la proposition qu'elle avait faite d'en créer un, rue de Saussure, dans le 17e arrondissement et annonce qu'elle prendra pour 2008 des engagements chiffrés très clairs dans ce domaine. 3.000 lits d'E.H.P.A.D. supplémentaire, c'est possible et elle le fera.

L'orateur estime qu'il faut permettre aux personnes âgées de rester aussi longtemps qu'elles le souhaitent à leur domicile et cela passe par une augmentation du nombre de places en hospitalisation à domicile.

L'orateur ajoute qu'il faudra accélérer la création des places d'hébergement temporaires et d'accueil de jour afin d'offrir aux familles un véritable droit au relais pour leur permettre de souffler un peu et de reprendre des forces à la fois psychiques et physiques.

L'orateur souligne l'intérêt du développement de l'urbanisme intergénérationnel, concept qui fait recette partout en France, sauf à Paris.

L'orateur ajoute que depuis l'expérience réussie de la clinique Péan dans le 13e arrondissement, inaugurée en 2001, aucune autre opération de ce type n'a été initiée.

M. LE PRESIDENT indique qu'elle a été inaugurée en 2004.

Mme de PANAFIEU relève que rien ne figure dans le PLU, ni dans ce Schéma gérontologique ou presque sur ce sujet. L'orateur propose que, pour chaque future grande opération d'urbanisme parisien comme les Batignolles ou l'aménagement des terrains de l'Est parisien, il soit rendu obligatoire la réalisation d'au moins un projet immobilier à caractère intergénérationnel.

L'orateur indique que Paris a besoin d'une politique audacieuse en faveurs des aînés, en effet, le nombre de personnes de plus de 85 ans va doubler d'ici 2020, or, ce Schéma gérontologique paraît bien timide sur ce sujet essentiel et ne comporte aucun engagement financier particulier alors qu'il s'agit d'une situation d'urgence.

L'orateur estime qu'améliorer la prise en charge des personnes âgées, faire face au défi du vieillissement, est un objectif partagé par tous mais pour tenir cet engagement, il faut une volonté politique, un cap, une ambition pour Paris, l'orateur indique que cette autre volonté, ce nouveau cap, cette ambition elle l'aura.

M. LE PRESIDENT précise que la crèche dans une maison de retraite à Péan dans le 13e arrondissement a été inaugurée en 2004 et effectivement, les 30 hectares d'espaces verts ont été faits avant 2001, les milliers de places en crèche ont été faites avant 2001, même la Gaîté lyrique dédiée aux nouvelles technologies, cela a dû être fait en 2001 !

L'orateur indique que les Parisiens s'aperçoivent de toutes ces choses, et le tramway, bientôt, on va dire qu'il a été fait et livré avant 2001 !

M. LEGARET indique qu'il a été financé avant 2001.

M. LE PRESIDENT conteste cette affirmation.

M. LEGARET indique à M. LE PRESIDENT qu'il existe des contrats de plan.

Mme BACHE précise que depuis 5 ans et en rupture avec les mandatures précédentes, il a été fait beaucoup pour les personnes âgées, dans tous les domaines.

L'orateur félicite l'Exécutif pour le travail de concertation qui a été effectué car la tâche n'était pas facile mais il était en effet capital que tous les acteurs qui interviennent auprès des personnes âgées réfléchissent ensemble afin de fixer les futures modalités de prise en charge des aînés.

L'orateur estime que l'absence de données chiffrées constitue une carence du texte, en effet, ce sont des indicateurs de faisabilité et d'évaluation, et le Schéma gérontologique départemental est capital

car il doit justement fixer les grands axes et engagements politiques pour les 5 années à venir.

L'orateur ajoute que ce Schéma ne prend pas suffisamment en compte deux demandes des élus du MRC, d'une part, la création de résidences pour personnes âgées dotées d'une partie médicalisée, d'autre part des résidences qui puissent accueillir à plein temps les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'orateur aurait souhaité que ce document fasse preuve d'une plus grande volonté concernant la prise en charge des personnes âgées S.D.F. en effet, elle est favorable à la création de structures adaptées qui accueilleraient cette population car il faut admettre qu'il n'est pas possible d'accueillir les personnes âgées S.D.F. dans les structures de type résidence pour personnes âgées, qui ne sont pas adaptées à leur spécificité et à leurs besoins.

L'orateur aurait souhaité que ce projet consacre une place plus importante à l'autonomie des personnes âgées, pour ce faire, plusieurs types d'aménagement sont à envisager : la création de plates-formes de service sur rez-de-jardin semble être une idée tout à fait pertinente, afin de réaménager des points d'accueil au sein desquels un ensemble de services de proximité et un personnel qualifié seront facilement accessibles, par ailleurs, il faut favoriser la mixité sociale en faisant cohabiter dans les mêmes immeubles sociaux des personnes âgées, des personnes handicapées autonomes et des jeunes couples.

L'orateur indique qu'il faut poursuivre les efforts engagés il y a plusieurs années pour favoriser les échanges d'appartements afin que les personnes âgées puissent obtenir un logement plus adapté à leur situation lorsque leurs enfants quittent leur toit ou que leur mobilité devient plus réduite, de plus, cela irait dans le sens d'une meilleure fluidité du parc social et permettrait de mieux résorber le flux de demandes.

(M. SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

L'orateur s'interroge : était-il vraiment indispensable de sous-traiter à un prestataire extérieur, avec un coût pour la Ville, une telle étude ?

L'orateur annonce que parce que son groupe soutient fortement les idées et les intentions de ce projet, les élus du M.R.C. voteront ce texte.

M. GALLAND considère qu'il s'agit d'une question de société fondamentale liée à une révolution dans l'espérance de vie des Français, en 2004, pour la première fois, elle dépassait 80 ans, femmes et hommes réunis.

L'orateur indique que sur de nombreux points, il partage l'analyse et les perspectives ouvertes par ce schéma dit de deuxième génération qui sont, d'ailleurs, celles arrêtées par la plupart des Départements.

L'orateur aurait souhaité disposer d'une estimation du coût de la mise en œuvre du schéma, tant en fonctionnement qu'en investissement, par ailleurs, en ce qui concerne l'hébergement médicalisé, il est inutile de nier le sous-équipement ancien de la Capitale.

L'orateur indique qu'aujourd'hui, comme en 2001, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris gère 13 établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes, pourtant, l'Exécutif avait annoncé en 2002, à l'occasion d'une communication sur la politique en faveur des personnes âgées : la création toute prochaine d'une résidence sur le site de l'hôpital Hérold, suivie de deux autres avant la fin de la mandature, Z.A.C. de Rungis et Broussais, et enfin, la réalisation d'une étude de faisabilité pour un quatrième établissement.

L'orateur estime qu'un engagement aussi ferme de l'Exécutif, sa transcription budgétaire en 2003 après le choc de la canicule et le constat que le terme fixé approche, autorisent à demander un échéancier plus précis de ces opérations.

L'orateur se déclare en accord avec un renforcement de l'offre des services afin de conserver aux personnes âgées un environnement familier et trouve l'idée intéressante de garantir la qualité des services à domicile par la création notamment d'un "label qualité Paris".

L'orateur espère qu'à l'avenir sur un tel sujet, les élus sauront être moins polémiques et plus unis, et honoreront ainsi en étant unis, leur engagement politique.

Mme BARLIS salue le travail effectué par Danièle HOFFMAN depuis des mois et la concertation importante qui a eu lieu, puisque cela associe plus de 200 personnes.

L'orateur souligne l'importance de ce Schéma car avec l'augmentation de l'espérance de vie, de plus en plus des personnes seront concernées dans les années à venir.

L'orateur estime que la grande originalité de ce schéma réside dans l'aspect : "mieux vivre le temps de sa retraite à Paris", en effet, le travail est un des facteurs de sociabilité les plus importants, aussi, l'arrivée à l'âge de la retraite peut être mal vécue et provoquer des situations de repli pouvant conduire à un isolement progressif donc il faut permettre à ces retraités de poursuivre une vie sociale épanouissante, de pouvoir jouer un rôle au sein de la cité, par ailleurs, c'est un temps où il est important, alors que tout va bien et que l'on est encore en pleine forme, de préparer les effets dits négatifs de l'avancée en âge et une éventuelle perte d'autonomie.

L'orateur fait remarquer que ce schéma propose de développer des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie au moyen d'une politique de prévention et une adaptation du cadre de vie le plus en amont possible.

L'orateur estime qu'il faut éviter l'isolement, et pour cela il faudrait arriver à ce que l'ensemble des centres de loisirs de la Ville de Paris et des clubs seniors proposent dans chaque arrondissement des partenariats pérennes, il en existe aujourd'hui une quinzaine sur Paris.

L'orateur considère que la question de l'offre de transport, notamment la gratuité pour les bénéficiaires de la carte Emeraude mérite d'être repensée, en effet, il est impératif que soit mise en place la télé billettique afin de mieux évaluer l'utilisation effective de ces cartes de transport et aussi de remplacer les cartes Emeraude perdues.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne l'accompagnement dans le temps de la perte d'autonomie à domicile, cela passe notamment par le renforcement des CLIC et des points "Paris Emeraude" afin d'en faire les structures référentes en la matière chargées d'informer sur tous les dispositifs existants, d'évaluer les besoins et de coordonner les réseaux des professionnels concernés.

L'orateur se réjouit de la certification des associations qui interviennent à domicile telle qu'elle est proposée dans ce schéma et de la création du label "Qualité Paris" qui correspond à des critères précis.

L'orateur rappelle que pérenniser l'aide extra légale créée par le département permettant d'aider les personnes à revenu modeste à payer le prix de journée des centres d'accueil de jour dans l'attente d'un dispositif national de solvabilisation paraît indispensable.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne les EHPAD malgré les importants efforts consentis par la collectivité parisienne pour créer des places supplémentaires depuis 2001, il y a eu 1 079 places qui ont été créées, le taux d'équipement en E.H.P.A.D. demeure faible et est entre autres la conséquence du coût et de la rareté du foncier dans la Capitale mais le présent schéma se fixe un objectif ambitieux de création de 2.200 places sur la période 2006-2011.

L'orateur fait remarquer que les problématiques transversales constituent un des points forts de ce schéma puisqu'il s'agit de travailler spécifiquement sur l'émergence du public âgé rencontrant des difficultés sociales, de lutter contre toutes les formes de maltraitance et de prévenir et repérer les situations d'isolement.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne le public spécifique, notamment les personnes handicapées vieillissantes, les personnes migrantes ou issues de l'immigration vieillissantes et les personnes âgées vivant dans des situations de précarité, il est bien pris en compte dans ce schéma.

L'orateur souligne la qualité des dispositifs de lutte contre les situations de maltraitance et la promotion de la bien-traitance, notamment pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer avec le beau projet "Humanitude" qui, simplement en consacrant du temps et de l'attention à la personne, permet qu'elle reprenne un peu plus contact avec la réalité ou retrouve même parfois une capacité physique perdue.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne la prévention contre l'isolement, c'est un enjeu transversal de ce schéma "Paris et ses aînés" d'autant que l'épisode caniculaire d'août 2003 a tragiquement démontré combien l'isolement avait pu constituer au cours de cette crise un facteur aggravant et les CLIC notamment ont un rôle déterminant à jouer en matière de construction de réseau de quartier qui sont des outils de lutte contre l'isolement.

L'orateur note que l'on dit souvent qu'une société est jugée sur la manière dont elle traite sa jeunesse et ses aînés et avec ce schéma gérontologique, la Municipalité peut être fière de ce qu'elle propose aux Parisiens et aux Parisiennes.

Mme BERTRAND témoigne de l'engagement sincère et authentique de Mme Danièle HOFFMAN-RISPAL qui a su transformer un exercice imposé par le législateur en une formidable mobilisation de tous les acteurs institutionnels et associatifs, privés et publics.

L'orateur souhaite que le comité de suivi et d'évaluation du schéma continue de travailler dans le même esprit en rassemblant les experts du champ gérontologique, les institutions, les usagers, les aidants familiaux.

L'orateur indique que la massification du vieillissement de la population française et en particulier parisienne est une donnée connue mais les données inconnues sont multiples : Quel réel besoin de structures lourdes et coûteuses ? Quelles percées à attendre de la recherche médicale ? Quelle évolution du rôle des familles, notamment éclatées, à l'égard des grands-parents, des oncles, des tantes ?Quelle gestion des conflits de générations qui ne manqueront pas de surgir face à l'effrayant déséquilibre entre inactifs retraités et actifs pressurés ?

L'orateur salue le travail efficace et plein de tact du point "Paris Emeraude" des 6e et 5e arrondissements qu'elle a pu personnellement apprécier dans des cas très complexes de ressortissantes âgées étrangères, il y a des personnes merveilleuses qui savent ce que suivi personnalisé signifie.

Mme FORETTE se déclare déçue car ce schéma est une suite de vœux légitimes, mais sans ambition et qu'ils restent des vœux pieux en l'absence d'un véritable programme d'action chiffré, avec un calendrier précis et contrôlable, même si la loi ne l'impose pas.

L'orateur relève que la seule ambition de ce schéma pour les jeunes seniors, c'est d'accompagner la retraite (bénévolat, loisirs, etc.) mais c'est méconnaître le grand enjeu de la longévité dans les pays développés, en effet, il faut que la population qui avance en âge soit en bonne santé et active, en bonne santé, ils le sont, mais les statistiques d'insertion professionnelle sont catastrophiques : le taux d'activité des seniors est des plus bas : 37 % des plus de 55 ans sont en activité professionnelle chez nous, contre 50 % au Royaume-Uni et 67 % en Suède. La situation est plus caricaturale encore pour les plus de 60 ans : 7 % des hommes et 4 % des femmes trouvent leur place sur le marché du travail, contre 23 % en Suède et 21 % au Royaume-Uni.

L'orateur rappelle que les seniors sont le plus souvent les aidants naturels de leurs parents plus âgés et le Plan solidarité grand âge et la Conférence de la Famille renforcent l'aide qu'il faut apporter à ces aidants par une augmentation importante des places d'accueil, 2.500 par an pendant cinq ans, et d'hébergement temporaire, 1.100 par an durant les cinq prochaines années, sans oublier le développement de solutions innovantes, en particulier le "baluchon" dont a parlé M. BARIANI mais il existe seulement 120 places d'accueil de jour et 130 places d'hébergement temporaire à Paris.

L'orateur ajoute que la Conférence de la Famille propose un droit de l'aidant à un congé de soutien familial avec garantie de retour à l'emploi et persistance des droits à la retraite, d'ailleurs, certains conseils généraux réfléchissent à une allocation de soutien à ces aidants pour compenser la perte de salaire, le Conseil de Paris s'honorerait d'une telle réflexion et d'une telle initiative.

L'orateur souligne qu'aucun E.H.P.A.D. n'a été construit par la présente Municipalité depuis 2001, deux sont en projet, Hérold et la Z.A.C. de Rungis.

L'orateur rappelle qu'en 2001, Paris disposait de 5.238 places dont 4.050 habilitées à l'aide sociale, soit 80 %, ce qui permettait de combler bien des inégalités et depuis 2001, la création de 1.079 places est annoncée mais elles ont été créées par le secteur associatif et particulièrement le secteur lucratif donc la majorité des places, 65 %, 653, ne sont pas habilitées à l'aide sociale, soit que le secteur lucratif ne l'ait pas demandé, soit que le Conseil général l'ait refusé.

L'orateur souligne que récemment, une habilitation de 88 places vient d'être accordée sur les 653 places du secteur commercial et sur 15 créations ou extensions du secteur associatif non lucratif, seules 4 ont pu bénéficier de subventions de la Municipalité à hauteur maximale de 4,5 % du coût total de l'opération donc la Municipalité se targue de création de places dont elle finance 4 % du coût total.

L'orateur estime que l'effort est faible, compte tenu des immenses besoins et que Paris est la lanterne rouge de tous les autres départements.

L'orateur fait remarquer que ce bilan d'une pauvreté confondante n'empêche pas l'Exécutif de critiquer l'A.P.-H.P. qui porte un poids de lits d'U.S.L.D. d'une ampleur qu'aucun C.H.U. de France ne supporte, en effet, fin 2004, l'A.P.-H.P. gérait 4.432 lits de soins de longue durée, tandis que les hospices civils de Lyon, le C.H.U. le plus riche en unités de long séjour, n'en gère que 600.

L'orateur ajoute que l'A.P.-H.P. a souhaité créer des lits de court séjour gériatrique, des lits d'hôpitaux de jour, ce qui s'inscrit totalement dans la filière gériatrique du Plan solidarité grand âge, il s'agit de transformer progressivement, dans son plan stratégique, 794 lits sur une période allant de 2005 à 2009.

L'orateur ajoute qu'une mission a été confiée à Mme GISSEROT pour assurer la coordination entre la fermeture des lits U.S.L.D. et les ouvertures de places d'E.H.P.A.D., en 2005, 4,27 millions d'euros correspondant à la fermeture de 150 lits ont été restitués à l'assurance maladie, ce qui a permis de créer 345 places d'E.H.P.A.D. en Ile-de-France et en 2006, 7,6 millions d'euros correspondant à la fermeture de 267 lits permettant la création de 971 places, l'A.P.-H.P. est sans doute le seul établissement à restituer des crédits d'assurance maladie en procédant à des fermetures de lits.

L'orateur souligne que la réforme de la tarification dans les U.S.L.D. est une question différente et rappelle qu'après la loi du 24 janvier 1997, c'est le décret du 26 avril 1999, porté et voté par la gauche, qui a étendu la réforme de la tarification des E.H.P.A.D. aux U.S.L.D., ce qui était une mesure catastrophique, et au 1er janvier 2006, toutes les U.S.L.D. devaient, en fonction de cette loi de la gauche, se transformer en E.H.P.A.D. mais pour s'y opposer, Philippe BAS a décidé de proposer un moratoire et de garantir le financement sanitaire des U.S.L.D. pendant cette période de moratoire.

L'orateur estime que l'Exécutif véhicule des craintes injustifiées et fausses, les patients en U.S.L.D. ne vont pas déferler dans les E.H.P.A.D., tous les patients restent dans l'établissement d'origine, il n'y a aucun transfert de patients et les capacités en lits restent identiques.

L'orateur indique que tous les personnels gardent leur statut hospitalier, la section E.H.P.A.D. de l'hôpital se verra mieux dotée de personnels de vie quotidienne, d'animation et d'accompagnement autour d'un vrai projet de vie et la section U.S.L.D. lourde sera dotée des personnels médicaux techniques répondant à ses besoins médicaux.

L'orateur ajoute que l'objectif n'est pas de transférer les patients plus dépendants vers les U.S.L.D. mais de médicaliser ces E.H.P.AD.

L'orateur rappelle qu'il existe des solutions innovantes proposées par de nombreuses municipalités pour intégrer totalement les personnes âgées qui ne sont pas envisagées par ce schéma gérontologique.

L'orateur considère que ce schéma ne règle pas le problème de fond qui est le taux d'équipement à Paris et qu'il n'y a aucun lien entre les équipes qui s'occupent du logement, celles qui s'occupent de la culture, celles qui s'occupent du sport, celles qui s'occupent de la petite enfance et celles qui s'occupent des personnes âgées.

L'orateur indique que le seul lien entre toutes les équipes, c'est l'Adjoint aux finances et elle n'est pas sûre que Mme HOFFMAN-RISPAL gagne tous ses paris lorsqu'elle demande une meilleure prise en charge des personnes âgées à Paris.

Mme HOFFMAN-RISPAL, rapporteure, remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce schéma.

L'orateur regrette que l'UMP qui a été présente n'a fait aucune proposition car il était possible d'être consensuels sur ce sujet.

L'orateur indique à Mme BARANDA que tout ce qu'elle a dit sur les maisons d'activité multi âges, sur ouvrir les E.H.P.A.D. aux conseils de quartier si les résidents le souhaitent, sur les salles d'exposition dans les E.H.P.A.D., constituent de bonnes idées et que le comité de suivi va les évaluer.

L'orateur fait remarquer que Mme de PANAFIEU et Mme FORETTE ont reproché à ce schéma de ne pas comporter de propositions chiffrées mais c'est le cas de nombreux schémas dont celui des Hauts-de-Seine.

L'orateur fait remarquer que ce schéma intègre la notion d'une meilleure préparation à la retraite avec des stages de préparation à la retraite notamment avec le Forum de la retraite active auquel 5.200 personnes ont participé.

L'orateur indique, en ce qui concerne la canicule, que Paris ne peut pas faire, comme à Issy-les-Moulineaux du porte à porte mais chaque année 200.000 plaquettes demandant aux personnes de s'inscrire sont envoyées et les gardiens d'immeuble ont été formés.

L'orateur rappelle que la Ville de Paris a été la première à mettre en place une mission canicule bien avant le Gouvernement et les pièces étaient rafraîchies avant que la loi soit sortie.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le "baluchon Alzheimer" elle y a travaillé mais il faudrait changer le droit social pour l'appliquer.

L'orateur relève que le plan du Gouvernement dit qu'il faut plus de places mais pour faire plus de places, il faut que le prix de journée soit correct, or, il s'avère que tant que le problème purement comptable ne sera pas résolu, les choses ne pourront pas changer, en effet, on fait des travaux, les familles payent, on fait des constructions, les familles payent.

L'orateur ajoute que tant que ce problème d'investissement ne sera pas résolu, il existera compte tenu du coût du foncier et de la construction qui est effectivement plus cher à Paris que dans d'autres villes, des problèmes pour sortir des E.H.P.A.D. de qualité.

L'orateur considère qu'il ne suffit pas de faire des places, il faut faire aussi de la qualité et non pas une douche pour 42 personnes ce qui était l'état des résidences en 2001.

L'orateur rappelle que 63 millions d'euros sont investis contre 100.000 euros en 2000.

L'orateur indique que le plan "BAS" propose de transférer pour 2007 à plusieurs départements, à titre expérimental, l'ensemble de ces budgets.

L'orateur s'inquiète de ces mesures quand l'on sait ce que cela a donné avec le R.M.I., elle a très peur d'un démantèlement de l'assurance maladie parce qu'elle considère que l'on ne doit pas stigmatiser les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, avec une assurance maladie qui pour ces personnes-là serait décentralisée et uniquement pour ces personnes-là.

M. LHOSTIS indique à M. FORETTE que les personnes qui ont signé la pétition ayant trait à la transformation des 2/3 des lits de long séjour en établissement médico-social sont des spécialistes de renom.

L'orateur ajoute qu'en dépit de ce qui a été dit par le Ministre, ces spécialistes continuent d'affirmer leur détermination à demander ce qui n'a pas été obtenu, contrairement à ce qu'a dit Mme FORETTE, c'est-à-dire le moratoire sur cette décision pour s'asseoir autour de la table est discuter sérieusement de ces questions.

Mme FORETTE indique que cela n'est pas vrai, car il n'y a aucune réduction de personnel dans les unités de long séjour : l'enveloppe reste au moins identique mais sera compensée, surtout dans les USLD qui sont pauvres puisqu'il y a une inégalité considérable sur le territoire.

L'orateur ajoute que le Ministre a reçu les gériatres dont parle M. LHOSTIS et leur a expliqué exactement ce qu'il en était parce qu'ils avaient été

trompés et ils ont été très rassurés par ce qu'a dit le Ministre en particulier sur la détente du calendrier.

M. LHOSTIS indique que cette action se poursuivra.

Mme HOFFMAN-RISPAL, rapporteure, émet un avis favorable au vœu n° 1 G.

L'orateur rappelle que la durée est de 6 ans pour aboutir à un équipement mais que Broussais est programmé ainsi que Lourmel.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 1 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. BARIANI indique que son groupe va voter le projet de délibération mais c'est un "oui mais". L'orateur ajoute que son groupe va le voter plutôt pour la méthode employée par Mme HOFFMAN-RISPAL qui a permis à tous les élus de s'exprimer, mais cela n'enlève pas les inquiétudes de son groupe sur la difficulté à trouver des places, sur les problèmes d'information qui sont encore sur les personnes âgées, trop incertains, et sur des efforts qui ne sont pas encore à la mesure des besoins, notamment en matière d'E.H.P.A.D.

Mme BARANDA indique que son groupe votera ce plan gérontologique parce qu'il va dans le bon sens et que Mme HOFFMAN-RISPAL aura le soutien des "Verts" bien qu'ils continuent à être toujours critiques, toujours les aiguillons de la majorité.

L'orateur demande q'une budgétisation soit effectuée et que les coûts soient répartis entre ce qui doit revenir à l'Etat, ce qui doit revenir au Département et ce qui doit revenir à la Région. L'orateur aimerait disposer d'une grille de lecture simple et claire à ce sujet.

M. LEGARET estime que le débat était plus intéressant que le contenu du plan lui-même, ce plan qui est finalement inconsistant et est un catalogue de bonnes intentions avec lesquelles son groupe n'a pas de divergence, mais il n'y a strictement aucun calendrier, aucun engagement précis. L'orateur ne voit pas ce que peut signifier un vote sur ce plan, c'est pourquoi, son groupe s'abstiendra.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 289 G.

Il est adopté.

Modification de la Commission permanente.

M. SAUTTER, adjoint, président, invite l'Assemblée à constater en application de l'article L 31.22-6 du Code général des collectivités territoriales, la vacance d'un siège à la Commission permanente du fait de la démission de M. DESESSARD.

A cet effet, il met aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 2 G constatant cette vacance.

Ce projet de délibération est adopté. (2006 SGCP 2 G)/

Il rappelle que les candidatures doivent être déposées dans l'heure qui suit. A l'issue de ce délai, si une seule candidature est déposée la nomination prendra effet immédiatement.

2006, SG 1 G - Approbation de l'avenant 2006 à la convention-cadre n° 2004-12-03-0268 relative à la gestion du Fonds social européen Objectif 3 (FSE Objectif 3) entre le Département de Paris et l'Etat.

Mme BERTRAND souhaite que lorsque des actions aussi exemplaires sont menées en ce qui concerne la recherche de crédits européens, ceux-ci soient très clairement indiqués, valorisés, exposés à l'attention de tous les citoyens Parisiens.

M. SAUTTER, président, rapporteur, rappelle que l'intervention croissante du Fonds social européen dans le financement des actions de solidarité de Paris grâce à une cellule de deux personnes qui a été mise en place par le Secrétaire général a déjà été évoquée.

L'orateur ajoute qu'il est tout à fait d'accord avec Mme BERTRAND pour mettre en valeur ces financements européens à un moment où l'Europe attire parfois le scepticisme de tel ou telle.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1 G.

Il est adopté.

2006, DRH 11 G - Création d'une allocation prévoyance santé.

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement 2 G déposé par le groupe socialiste et radical de gauche.

Mme MARTINET rappelle que ce projet de délibération concerne la création d'une allocation prévoyance santé pour les agents de la collectivité les plus exposés aux risques sociaux et ceux dont les traitements sont les plus bas.

L'orateur indique que ce dispositif représente une avancée positive pour les personnels de droit public mais il convient de ne pas oublier les autres catégories de personnels relevant du droit privé et qui œuvrent, elles aussi, pour un service public de

qualité ainsi que certains personnels retraités de la Ville à pension modeste qui sont pourtant également ayants droit des prestations sociales de la Ville.

L'orateur estime que, plus globalement, se pose la question de l'accès pour tous et toutes aux différentes prestations proposées par la Ville et ce, indifféremment des différents statuts qui cohabitent au sein de la collectivité, dès lors que les personnels remplissent les conditions d'ancienneté prévues pour les personnels de droit public.

M. BLOCHE indique que la mise en place de l'allocation prévoyance santé est un acte précurseur en matière de couverture sociale pour les agents de la fonction publique, en effet, l'accès à une couverture complémentaire santé reste une option individuelle facultative dans l'administration française, souvent coûteuse pour les agents mais rendue d'autant plus incontournable quand les choix gouvernementaux conduisent à un désengagement progressif de la Sécurité sociale.

L'orateur se félicite de cette démarche novatrice qui a pour but de lutter contre l'inégalité des agents devant l'accès aux soins et de les aider à se prémunir contre les différents risques sociaux, en effet, près de 6.000 agents de la Ville et du Département de Paris ne disposent actuellement d'aucune couverture complémentaire santé et s'exposent, de fait, à la précarisation qu'entraînent, par exemple, les pertes de traitements liés à une longue maladie.

L'orateur salue la volonté de l'Exécutif parisien de faire de la politique sociale une priorité, y compris à l'égard de ses propres agents, et d'offrir un bouclier social à destination des plus modestes d'entre eux. L'orateur ajoute que son groupe a déposé un amendement n° 2 G pour prendre en compte la diversité des situations statutaires des salariés de la Ville de Paris, il paraît en effet important que les emplois-jeunes puissent bénéficier de l'A.P.S. dans les mêmes conditions d'ancienneté et de rémunération que celles prévues pour les autres bénéficiaires du dispositif.

M. DAGNAUD, rapporteur, rappelle qu'il y a de cela quelques mois, la collectivité parisienne avait été alertée sur des situations d'extrême précarité en matière de logements, qui touchaient un certain nombre de ses agents et avait été mis en place, à la demande du Maire, un dispositif d'urgence qui a permis de mettre à l'abri les agents qui se trouvaient momentanément fort dépourvus en matière de logement, mais il fallait aller au-delà et comprendre les mécanismes qui pouvaient amener quelqu'un qui a une activité professionnelle à se retrouver dans une telle situation de précarité et, en l'occurrence, à risquer de se retrouver sans toit.

L'orateur indique qu'il est apparu que l'origine de ces difficultés, quand elles concernaient des agents titulaires et à plein temps, était souvent liée à un épisode qui avait amené l'agent à passer à mi-traitement dans le cadre d'un congé de longue durée et c'est cette situation qui a conduit à imaginer et à mettre en place ce dispositif qui couvre deux sujets majeurs : une incitation à se doter d'une couverture santé complémentaire auprès des mutuelles, 6.000 agents de la Ville n'en sont aujourd'hui pas pourvus, parce que le coût d'accès à une mutuelle peut être discriminant et l'obligation du volet prévoyance qui constitue l'originalité de ce dispositif, ce volet prévoyance vise à prémunir les agents des contre-effets d'un passage à mi-traitement et donc leur assurer la pérennité d'un revenu à plein traitement, y compris au-delà des six mois de congé maladie, au-delà desquels ils passent normalement à mi-traitement.

L'orateur précise que cette mise en place est faite de façon expérimentale, sans savoir a priori exactement quel sera le périmètre des agents couverts et combien d'agents vont solliciter l'enclenchement de ce dispositif et qu'un budget prévisionnel de l'ordre de 1 million d'euros a été allouée à cette opération et une période d'un an d'évaluation pour voir exactement quelles sont les conditions de mise en place est envisagée.

L'orateur indique qu'au terme de cette évaluation sera envisagée la possibilité de modifier notamment le périmètre des ouvrants droit et la question des collaborateurs de la Ville qui sont régis par des contrats de droit privé se posera.

L'orateur ne sait pas si les retraités pourront être inclus dans le dispositif mais en tout cas, d'autres catégories de personnels peuvent, à bon droit, juger qu'elles pourraient accéder à ce dispositif.

L'orateur émet un avis favorable à l'amendement n° 2 G puisque les emplois-jeunes avaient été intégrés.

M. VUILLERMOZ estime que, considérant le contexte actuel de fort désengagement de la Sécurité sociale dans le remboursement des soins, la Ville, avec la création de l'A.P.S. se donne les moyens de lutter contre un système de protection sociale à deux vitesses.

L'orateur ajoute que la création de l'A.P.S. et la participation de la Ville à la couverture sociale de ces personnels porte des principes chers au groupe communiste.

L'orateur pose la question du choix de la Ville de considérer la prévoyance comme une priorité dans l'échelle des besoins en protection des personnels les plus précaires, en effet, il persiste à croire que la question de la prise en charge du volet santé doit rester ouverte.

Mme MARTINET s'étonne que l'on accepte les emplois-jeunes, qui sont de droit privé, à l'accès à cette prévention, alors qu'il a été dit que l'on travaillait d'abord sur le personnel de droit public et qu'après, on envisageait le personnel de droit privé.

L'orateur estime qu'il n'est pas pertinent de dissocier les emplois-jeunes des autres contrats privés.

L'orateur indique que son groupe s'abstiendra sur l'amendement n° 2 G dans la mesure où il acceptait le report pour le droit privé à un an.

M. BLOCHE indique que les emplois-jeunes apprécieront.

M. DAGNAUD, rapporteur,indique que la cohérence qui a été retenue était de dissocier contrat de droit public et contrat de droit privé, à l'exception des emplois-jeunes, ce qui est aussi une cohérence, dans la mesure où ils sont déjà bénéficiaires des prestations de l'A.G.O.S.P.A.P. et c'est cette cohérence qui permet de donner suite à l'amendement présenté par le groupe socialiste. L'orateur estime qu'il serait assez maladroit que le groupe "Verts" s'oppose de cette façon à l'intégration des emplois-jeunes à l'accès à ce dispositif.

L'orateur rappelle à M. VUILLERMOZ que c'est vraiment un parti pris délibéré d'intégrer de façon obligatoire un volet prévoyance en complément d'une incitation au volet santé, pour une raison simple : on n'a jamais vu un agent finir à la rue pour un problème de lunettes non remboursées, mais on a vu des agents finir à la rue parce qu'ils sont passés à mi-traitement.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 11 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2006, DDEE 23 G - Subvention à l'association "Carrefours pour l'emploi" : organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi" et "Paris pour l'emploi 2006". - Montant : 190.000 euros.

Mme BERTRAND rappelle que "Carrefour pour l'emploi" est une manifestation qui repose à la fois sur des initiatives bénévoles mais aussi sur le concours de beaucoup de pouvoirs publics.

L'orateur précise que la contribution du Fonds social européen, pour le Forum "Paris de la diversité et du premier emploi", se monte à 35 % et pour la deuxième manifestation "Paris pour l'emploi 2005", à 30 % environ.

L'orateur estime qu'il faut le faire savoir.

M. SAUTTER, président, rapporteur, rappelle que l'association "Carrefour pour l'emploi" aide effectivement la collectivité parisienne avec de nombreux autres partenaires à organiser des forums tout à fait efficaces. L'orateur annonce qu'il veillera pour les prochains forums, à ce que le logo du Fonds social européen figure parmi les organisateurs.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 23 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 39 G - Adhésion du Département de Paris à l'association "Ecole de la 2e chance de Paris" (E2C Paris).

M. DAGUENET se félicite de constater que la collectivité parisienne va participer activement à la création et à l'implantation d'une école de la deuxième chance dans le nord-est de Paris, c'est en effet une des propositions concrètes que son groupe avait formulées dès octobre 2003.

L'orateur indique que de nombreux jeunes et jeunes adultes parisiens, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, âgés entre 18 et 26 ans sont concernés par ce type de structure qui leur permet d'accéder à des enseignements individualisés tout en les aidant à définir un projet professionnel vers un métier qu'ils auront à choisir.

L'orateur ajoute que les jeunes concernés par ce dispositif seront particulièrement issus des quartiers politique de la Ville, où le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus important que la moyenne parisienne, où la difficultés scolaire, l'absence de diplôme général ou professionnel et la faiblesse du niveau de formation pour 19 % de la population de ces quartiers accentuent leur difficulté pour accéder à un emploi, voire provoquent l'exclusion du monde du travail.

L'orateur fait remarquer qu'une des clefs de la réussite de l'école de la deuxième chance est l'association des entreprises dès le début du processus et tout au long du projet pédagogique, en effet, l'alternance école/entreprise tout au long du parcours du jeune nécessite des entreprises d'accueil, de grandes entreprises ont d'ores et déjà accepté de soutenir l'initiative, notamment à E.D.F., "La Poste", la R.A.T.P. mais aussi Vinci ou ACCOR.

L'orateur note que cette école de la deuxième chance pourra bénéficier à 150 jeunes environ chaque année sur la base d'un accompagnement d'une durée de 8 mois avec un objectif de 70 % de réussite à l'issue du parcours, taux de réussite obtenu par les écoles de la deuxième chance déjà existantes en Ile-de-France.

L'orateur ajoute qu'il faudra veiller à engager un effort particulier pour faciliter l'accès des jeunes filles des quartiers politique de la ville à ces écoles.

L'orateur estime que l'engagement des partenaires doit s'inscrire dans la durée avec la perspective de créer d'autres écoles et le rôle des entreprises parisiennes sera donc déterminant.

M. SAUTTER, président, au nom de la 2e Commission, rappelle que ce projet d'école de la deuxième chance est l'emprunt d'une très bonne pratique du département voisin de la Seine-Saint-Denis.

L'orateur se félicite de tous les partenariats qui vont contribuer à son succès.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 39 G.

Il est adopté.

2006, DPVI 94 G - Adhésion du Département de Paris au Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris.

Mme CATALA se félicite que le Département de Paris prête la main à la mise en oeuvre du plan BORLOO pour la cohésion sociale puisqu'en l'espèce, il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cadre des textes sur l'égalité des chances.

L'orateur rappelle que, depuis 2005, le Département et l'Etat sont entrés en discussion pour mettre en place un groupement d'intérêt public destiné à porter un projet de réussite éducative à Paris, ce projet consiste à accompagner depuis la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité des enfants qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, culturel favorable.

L'orateur fait remarquer que l'Etat apportera un concours de 592.500 euros pour l'année 2006, ce qui est une somme considérable tandis que la Ville et le Département, eux, bornent leur contribution à la mise à disposition de personnels qui sont déjà recrutés et qui seront plus particulièrement affectés à cette tâche.

L'orateur estime que c'est un peu un marché de dupes puisque l'Etat va apporter de l'argent alors que la Ville a déjà des personnels qu'elle paye, elle valorise donc simplement des moyens qui existent déjà.

L'orateur relève que 1.700 enfants seraient suivis, à terme, sur une population d'enfants relevant des Z.E.P. ou de quartiers politiques de la ville s'élevant à 56.000 enfants scolarisé à Paris, 1.700 sur 56.000, c'est un pourcentage faible et elle est un peu déçue, compte tenu de l'importance des moyens mis par l'Etat dans cette affaire.

(Mme STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. SAUTTER, vice-président, au fauteuil de la présidence).

L'orateur souligne qu'identifier un enfant vulnérable est une tâche délicate car il peut ressentir cette désignation comme une stigmatisation et elle souhaiterait savoir qui va désigner ces enfants qui seront particulièrement suivis.

L'orateur ajoute que les enfants qui rencontrent des difficultés ne sont pas nécessairement ceux qui se trouvent dans les quartiers politiques de la Ville, en effet, il y a une source de difficulté pour les enfants et les adolescents qui est très largement répandue aujourd'hui, c'est la multiplication des familles monoparentales.

L'orateur considère que le critère de la résidence dans les quartiers politiques de la ville est un critère trop mécanique, trop administratif et que le projet devrait être étendu à d'autres enfants que les enfants de ces quartiers.

M. LHOSTIS, rapporteur, relève que Mme CATALA parle des moyens importants mis par l'Etat mais il rappelle que, dans les moyens de l'Etat, il y a les moyens de l'Education nationale et M. de ROBIEN vient d'annoncer la suppression de 7.500 postes à l'Education nationale qui auraient été bien utiles dans ces secteurs.

L'orateur s'interroge : fallait-il accepter les quelques moyens M. BORLOO au regard de ces 7.500 postes ? Ne fallait-il pas subordonner tout engagement supplémentaire de la Ville dans l'accompagnement scolaire à un engagement préalable de l'Etat d'affecter à Paris des moyens supplémentaires ?

L'orateur indique que le choix retenu a été celui d'un engagement dans ce projet de réussite éducative car les inégalités, dans la société, ont des effets ravageurs au sein même de l'école et cette situation n'est pas sans incidence sur les enfants, leur scolarité, leur avenir et dans ce domaine d'intervention, Paris s'est déjà doté d'une grande capacité d'intervention et dispose de professionnels très qualifiés et déjà très investis sur ces quartiers.

L'orateur ajoute que ce projet de réussite éducative veut concentrer l'action, au bénéfice des quartiers de la politique de la ville où la Ville mène déjà une action importante.

L'orateur relève que la Ville demande le financement par l'Etat d'actions qui sont plus de sa compétence, par exemple Coup de pouce ou Alem et la Ville participe à ce dispositif en y mettant son personnel, comme cela a été rappelé, et notamment le directeur du G.I.P.

L'orateur ajoute que cet engagement de Paris dans cette démarche ne vaut pas quitus à l'Etat quant aux moyens accordés pour Paris mais constitue, au contraire, une exigence supplémentaire à son égard.

L'orateur estime qu'il faut un effort significatif sur la scolarisation des moins de 3 ans, sur le

nombre d'élèves par classe en Z.E.P., sur l'encadrement périscolaire des jeunes avec notamment le problème d'un médecin, d'une infirmière, d'une assistante sociale par établissement. L'orateur indique à Mme CATALA que ce sont les enseignants, les professionnels agissant au sein de l'Education nationale, et eux seuls, qui sont chargés de repérer les enfants en difficulté et des chartes de déontologie sont mises au point pour garantir la confidentialité des informations sur les familles.

Mme ATALLAH fait remarquer que Paris n'a pas attendu la loi de programmation pour la cohésion sociale pour mener une action très active auprès des enfants ayant des difficultés en milieu scolaire pour suivre leur scolarité.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne la création d'un G.I.P. que cette structure va être créée pour pouvoir gérer le financement de l'Etat qui viendra en complément de ce que la collectivité a déjà engagé et engage depuis 2001 pour le financement de ce dispositif.

L'orateur se déclare un peu sceptique par rapport au projet de délibération qui ne dit pas expressément si cette structure va avoir des moyens propres.

L'orateur indique que son groupe votera ce projet de délibération.

Mme STIEVENARD, présidente, fait remarquer qu'il y a un effet millefeuille, un empilement de dispositifs qui ne plaident pas dans le sens de la simplification.

L'orateur ajoute qu'il y avait là une opportunité de recueillir des crédits pour agir de façon complémentaire et cette démarche a été acceptée tout en en connaissant les limites.

L'orateur rassure Mme CATALA sur le fait que Paris agit dans l'ensemble du territoire et dans l'ensemble des arrondissements et fait déjà un gros investissement en matière de lutte contre l'échec scolaire, avec les opérations "Ville-Vie-Vacances", avec les opérations coup de pouce, avec l'action collégien, avec un renforcement considérable des moyens des centres sociaux et des centres d'animation, avec la prévention spécialisée.

L'orateur ajoute qu'en matière de protection de l'enfance, quantité de mesures éducatives sont prises auprès des familles pour soutenir les enfants.

L'orateur indique qu'il sera fait au mieux pour veiller à ce que les enfants qui sont vulnérables, fragilisés, soient le mieux suivis possible. L'orateur précise que la désignation des enfants suivis se fait dans les arrondissements, en proximité avec les acteurs sociaux ou le service public qui connaissent et repèrent les familles et qui sont à même d'évaluer leurs besoins.

L'orateur ajoute qu'il y a beaucoup de familles monoparentales à Paris et que c'est un objet d'attention particulier.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 94 G.

Il est adopté.

2006, DASES 227 G - Participation financière du Département de Paris au fonctionnement des 21 clubs et équipes de prévention spécialisée agréés et conventionnés au titre de l'année 2006. - Montant total : 17.594.560 euros. - Soldes 2005 pour ces mêmes organismes fixé à 1.440.090,28 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 3 G déposé par l'Exécutif.

Mme DUBARRY rappelle que le projet de loi de prévention de la délinquance inscrit les professionnels du travail social dans une logique de contrôle et de maîtrise de la population sans que celle-ci en soit informée, certes, cette nouvelle version atténue quelque peu l'épineuse question du partage de l'information, notamment en abandonnant la notion d'obligation d'information systématique au Maire, au profit d'une exigence en cas seulement "de graves difficultés sociales éducatives ou matérielles qui appellent l'action de plusieurs intervenants".

L'orateur ajoute qu'est également atténuée l'obligation de partager l'information puisque la nouvelle version stipule désormais que les professionnels sont autorisés à partager au lieu de partager simplement, ce qui pourrait permettre aux professionnels de continuer à travailler avec des familles, dans le respect de la parole donnée, ce qui est l'un des principes de base de la prévention spécialisée.

L'orateur précise que , par ailleurs, le Maire ne décide plus seul de mesures d'accompagnement parental, même s'il reste au centre d'un dispositif de surveillance et de contrôle, à partir d'un fichier qui sera alimenté par les services de l'Éducation nationale ou de la C.A.F.

L'orateur relève que de nombreux points restent problématiques, comme le contrat parental qui demeure un contrat contraint, susceptible d'être imposé aux parents sans aucun recours de leur part, la systématisation des injonctions thérapeutiques, la possibilité de levée du secret professionnel pour les médecins, le dangereux raccourci des délais de comparution immédiate, enfin, la mise en place d'un système de réparation financière accessible aux seules personnes disposant de revenus financiers, etc.

L'orateur s'étonne que ce texte ne fait jamais mention des moyens concrets qui seront débloqués,

ce qui conduit à s'interroger sur la portée réelle de cette loi.

L'orateur s'interroge sur la pertinence de ce projet de loi qui ne viendra que stigmatiser un peu plus les plus fragiles, par ailleurs, il faut rester vigilants, d'autant que, subrepticement, les dispositions prévues dans le projet de loi entrent déjà en vigueur, c'est le cas d'un dispositif et qui a été mis en place par le ministère de l'Éducation nationale : le fichier "base élèves", il s'agit d'un dispositif de fichage informatique de tous les élèves, dès la maternelle, qui a déjà été mis en place dans 21 départements et qui devrait être généralisé à la rentrée 2006.

L'orateur précise que ce fichier prévoit que toutes les données familiales, sociales, scolaires et identitaires concernant les élèves soient transférées par les directeurs d'école à l'Inspection académique, puis au Rectorat.

L'orateur estime que au vu des champs à renseigner (nationalité, résultats scolaires, langue et culture d'origine, absences, situation familiale et sanitaire et date d'entrée sur le territoire français), on peut s'interroger sur la finalité d'une telle base et sur l'utilisation qui pourrait en être faite.

L'orateur souhaiterait savoir ce qui est prévu à Paris et espère vivement que le Département de Paris ne participera pas à la mise en place de ce dispositif et qu'il fera savoir au Rectorat qu'il est hors de question qu'il participe à cette mascarade.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, indique qu'il s'agit d'un projet de délibération concernant la prévention spécialisée pour un montant total de 17,6 millions d'euros, c'est une enveloppe en augmentation forte qui intègre les cinq dernières créations de postes d'éducateur de rue décidées cette année qui viennent compléter les 65 postes précédemment créés.

L'orateur rappelle que les choix parisiens sont fort éloignés de la vision du Ministre de l'Intérieur en effet, ils s'opposent à une vision très idéologique qui fait l'impasse sur toute réflexion sur les causes ou la nature des phénomènes de délinquance.

L'orateur ajoute que l'Exécutif a apporté son soutien aux personnels sociaux, médicosociaux et éducatifs au sujet de l'importance de la défense du secret professionnel qui garantit l'éthique et l'efficacité du travail social et a dénoncé en son temps le rapport "Bénisti" et les analyses de l'I.N.S.E.R.M. tendant à stigmatiser les familles précarisées et à rechercher dès le berceau de prétendus signes annonciateurs de délinquance.

L'orateur indique qu'elle n'a pas connaissance du fichier base-élèves mais que M. FERRAND devrait être le mieux à même de donner les indications à ce sujet, en effet, il faut faire très attention, lorsqu'il s'agit d'informations nominatives, de ne pas stigmatiser une population que l'on a besoin, au contraire, d'aider et de soutenir.

L'orateur ajoute qu'elle sollicitera M. FERRAND pour qu'une démarche en direction du Rectorat soit effectuée pour avoir des explications sur cette question.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 227 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2006, DU 5 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un bail en vue de l'installation de la Maison des personnes handicapées dans les locaux situés 69, rue de la Victoire (9e). - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer le protocole d'accord en vue de l'acquisition à terme de l'immeuble, 69, rue de la Victoire (9e).

M. BRAVO se félicite de la création de cette Maison départementale des personnes handicapées qui vise à offrir un accueil privilégié, personnalisé aux personnes handicapées et à leur famille.

L'orateur indique qu'il s'agit d'un immeuble de bureaux à rénover, 69, rue de la Victoire dans le 9e et qu'il avait fait savoir que le 9e était très favorable à accueillir ce type de structure, d'autant que c'est un arrondissement central proche ou entre trois gares, à proximité de la gare Saint-Lazare, des métros et des bus.

L'orateur précise que c'est sous forme d'un contrat de bail de neuf ans que les choses démarrent, mais la perspective de devenir ultérieurement propriétaire de cet immeuble figure bien dans le projet de délibération et cette perspective est de nature à garantir un lieu d'accueil pérenne.

Mme RENSON se félicite de voir se concrétiser à Paris un des trois chantiers prioritaires voulus par le Président de la République lors de son intervention du 14 juillet 2002, chantier qui s'est concrétisé par la loi ambitieuse du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'orateur rappelle que les seules lois concernant les personnes handicapées l'ont été sous l'impulsion de Jacques CHIRAC.

L'orateur indique que la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en place dans chaque département d'une Maison départementale pour les personnes handicapées qui représente un guichet unique regroupant l'accueil des personnes handicapées, leur famille ainsi que les services concernés.

L'orateur rappelle que de nombreux Départements ont répondu aussi généreusement que rapidement à cette injonction, en mettant en place dès fin 2005, avant même la parution des décrets, ces maisons, c'est pourquoi, elle s'était réjouie de la lettre d'information du Maire datant du 1er janvier 2006, où il faisait part de la création de la Maison départementale pour les personnes handicapées.

L'orateur fait remarquer que la population parisienne pourra bénéficier de cette maison au mieux lors du premier trimestre 2007, à condition qu'aucun retard ne soit imputable aux travaux à réaliser.

L'orateur aurait aimé voir Paris se distinguer par une réalisation plus rapide de cette Maison des personnes handicapées et Paris se doit d'être, comme il l'a toujours été dans le domaine social, toujours plus ambitieux, toujours plus exigeant, toujours plus généreux que les autres Départements.

Mme KOMITÈS, rapporteure, rappelle que dès le 1er janvier 2006 a été mise en place cette Maison départementale des personnes handicapées qui aujourd'hui regroupe la C.D.E.S., la C.O.T.O.R.E.P. et le Site pour la vie autonome, et qui fonctionne sur trois sites.

L'orateur ajoute que le choix a été fait, contrairement à un certain nombre d'autres Départements, y compris des Départements franciliens, de ne pas faire une maison virtuelle, mais une vraie maison, de rechercher 3.700 mètres carrés dans Paris.

L'orateur souligne qu'il s'agit d'une vraie maison, accessible, des personnes handicapées et des associations, c'est la raison pour laquelle le rez-de-chaussée sera dédié à des salles pour les associations qui n'ont pas forcément les moyens de louer des locaux et l'installation d'un centre ressource de documentation pour les familles ainsi qu'un auditorium permettra aux associations diverses et variées d'y tenir des colloques, des conférences et d'animer aussi cette maison.

L'orateur précise que cette maison ouvrira début 2007, que dès le 24 mars dernier, ont été mis en place les organes qui permettent de faire fonctionner ce dispositif, à savoir la Commission exécutive et la Commission d'accès au droit.

L'orateur signale à Mme RENSON que le législateur a certainement voulu bien faire, mais qu'il n'a pas forcément pris en compte et n'a pas forcément bien mesuré ce qu'il en est en mettant en place la Commission d'accès aux droits parce qu'il a été trouvé sur le Département de Paris au 1er janvier 2006 un stock de dossiers d'environ 30.000 dont la moitié non enregistrés qu'il a fallu traiter.

L'orateur indique qu'il faut former des équipes pluridisciplinaires de manière à ce que cette maison et les aides aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap soient les meilleures qui soient.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 5 G.

Il est adopté.

2006, DASES 47 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'Association SAFE sise 11, avenue de la Porte de la Plaine (15e). - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2006 à l'Association SAFE pour son action de réduction des risques de contamination au V.I.H. et aux hépatites. - Montant : 100.000 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 47 G.

Il est adopté.

2006, DASES 235 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Santé Charonne" sise 177, rue de Charonne (11e), pour son action d'accès aux droits et soins pour des personnes en situation de précarité. - Montant : 10.000 euros.

Mme RENSON indique qu'elle était intervenue lors du Conseil du 3 avril dernier, lors de la présentation d'un vœu visant à demander au président du Conseil général de surseoir à la réorganisation du service des actions médico-sociales scolaires et pour le maintien d'un service de santé et de qualité au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles maternelles élémentaires et les établissements secondaires municipaux.

L'orateur ajoute que M. l'Adjoint au Maire chargé de la santé lui avait répondu qu'il venait de recevoir les représentants syndicaux qu'il se targuait de concertations efficaces avec ceux-ci et lui avait reproché une méconnaissance de ce dossier.

L'orateur constate que les négociations sont au point mort, que la quatrième version de cette réorganisation ne satisfait personne puisqu'elle ne s'accompagne pas de création de postes et qu'elle a des conséquences désastreuses pour le fonctionnement du service médico-social et pour la qualité du service public.

L'orateur ajoute qu'il est plus facile de subventionner une association que de créer 11 postes de secrétaires médico-sociales, et le redéploiement diminue le nombre de celles-ci de 7 et va même à l'encontre des propositions du Maire qui souhaite plus de prévention, de dépistage et d'actions sur le terrain.

L'orateur souligne que l'Exécutif veut aider les personnes en état de précarité mais se désengage de la santé de leurs enfants, alors que l'on sait que c'est dans ces quartiers sensibles qu'ils souffrent le plus de surpoids, de problèmes d'élocution ou de troubles de la vision, heureusement, le Gouvernement que l'Exécutif fustige en permanence a prévu un dépistage des caries dentaires chez tous les enfants de 6 ans et même a prévu aussi un dépistage dès l'âge de 4 ans.

L'orateur s'interroge sur l'efficacité de M. l'adjoint au Maire qui se vante d'avoir passé tant d'heures à négocier pour aucun résultat dans le domaine de la réorganisation du service des actions médico-sociales scolaires, alors, il faut se donner bonne conscience en votant une subvention de 10.000 euros à l'association "Santé Charonne".

M. LHOSTIS, rapporteur, indique que le dialogue, il l'a avec les organisations syndicales et pas avec Mme RENSON et il le poursuit avec les organisations syndicales, notamment au sein du comité technique de la D.A.S.E.S., et la réforme se met en oeuvre pour le plus grand bien des enfants des écoles.

L'orateur rappelle que Paris est citée en exemple sur le réseau obésité dans toute l'Ile-de-France.

L'orateur fait remarquer que le président de l'U.M.P. ou plutôt le Ministre de l'Intérieur en l'occurrence a deux types de réponse : la poursuite de ces personnes pour les renvoyer manu militari, et la réduction avec le Ministre de la Santé des moyens de l'A.M.E. qui donne la possibilité d'accéder aux soins.

L'orateur indique que cette association est aidée depuis 2001 dans sa mission, mais l'Etat avait quand même considéré à un moment donné que c'était de sa responsabilité puisque la Préfecture de Paris avait pris le relais durant une année mais elle ne l'a fait qu'une année.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 235 G.

Il est adopté.

2006, DASES 213 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant conventionnel avec l'association "Chômeurs et Précaires de Paris" pour son action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité, lequel prévoit notamment l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2006. - Montant : 41.400 euros.

M. VUILLERMOZ indique que son groupe approuve ce projet de délibération, en effet, lorsque des personnes en difficulté s'organisent pour faire valoir leurs droits, la collectivité doit les aider.

L'orateur estime choquant que l'A.P.E.I.S. - Association pour l'emploi, l'information et la solidarité - qui est une association très connue, très active qui rassemble des chômeurs et des précaires n'ait encore reçu aucune aide de la collectivité malgré des demandes répétées.

L'orateur ajoute que cette association doit être aidée dans son fonctionnement mais aussi pour disposer d'un local, en effet, aujourd'hui, ils sont hébergés et n'ont même pas un bureau à leur disposition.

L'orateur demande solennellement que cette association soit reçue d'urgence et que la mise en oeuvre d'une aide réelle soit engagée dès le Conseil de septembre.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, rapporteure, indique qu'en effet, une demande de subvention a été adressée, il y a déjà au moins deux ans par l'APEIS qui n'a pas actuellement de local à Paris.

L'orateur ajoute qu'elle est favorable à cette demande de local mais beaucoup d'associations cherchent actuellement des locaux à Paris. L'orateur souligne qu'il n'y a aucun ostracisme à l'égard de cette association qui tient des permanences d'ailleurs à la Bourse du travail et qui a été reçue à l'Hôtel de Ville à plusieurs reprises.

L'orateur ajoute que cette demande de local est suivie par les services.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 213 G.

Il est adopté.

2006, DFPE 8 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de fixer pour 2006 le montant des dotations de deux associations gestionnaires de lieux d'accueil, d'écoute et de parole, l'Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le couple et l'association "Petite Enfance et Parentalité".

Mme ANTIER s'étonne que la Maison Verte soit mêlée avec une autre association. L'orateur souligne que la Maison Verte est une entité tout à fait spécifique, créé en 1977, il y a 30 ans par

Françoise Dolto, la psychanalyste visionnaire avait imaginé ce lieu où tout parent parisien peut accompagner son enfant de 0 à 3 ans, rester avec lui pendant qu'il se sociabilise en douceur, sous le regard discret mais attentif de psychanalystes élèves de Françoise Dolto.

L'orateur ajoute que les parents peuvent y aller de façon anonyme, ne donnant que le prénom de l'enfant, sans rendez-vous et en versant ce qu'ils peuvent. L'orateur fait remarquer que Françoise Dolto pensait que la Maison Verte essaimerait dans tous les arrondissements de Paris, c'est bien ce qui s'est passé en province, mais à Paris de nombreuses équipes se sont heurtées au manque de soutien financier.

L'orateur estime que cette subvention maintient juste la Maison Verte la tête hors de l'eau. L'orateur annonce que son groupe votera cette subvention, mais pense que Paris doit s'honorer d'un soutien plus massif aux initiatives sur ce modèle dans chaque arrondissement.

L'orateur indique que la fermeture des ludothèques et la tentative de fermer les jardins d'enfants rendront son groupe très vigilant.

Mme TROSTIANSKY, rapporteure, indique que si ces deux associations figurent dans ce projet de délibération, c'est parce que ce sont deux associations gestionnaires de lieux d'accueil, d'écoute et de parole.

L'orateur ajoute qu'elle connaît bien la Maison Verte et qu'elle y a rencontré effectivement une équipe d'une grande compétence, d'une grande humanité, qui reçoit environ 8.000 enfants par an et reste ouverte 35 heures par semaine.

L'orateur précise que leurs difficultés de financement sont liées au fait que ces structures n'ont pas été précédemment intégrées au contrat enfance et qu'elle travaille avec la C.A.F. pour que la Maison Verte puisse être financée dans un meilleur cadre.

L'orateur pense que et l'I.R.E.C. et la Maison Verte méritent d'être soutenues par l'Assemblée.

Mme STIEVENARD, présidente, rappelle à Madame ANTIER, que lorsqu'elle était élue d'opposition, Mme Dolto était venue la voir parce qu'elle avait en projet la création d'une autre structure du même type à Paris et qu'elle s'était heurtée à une fin de non-recevoir lorsqu'elle demandait un rendez-vous pour cela.

L'orateur se souvient que c'était M. JUPPÉ qui était alors adjoint aux Finances et qu'elle avait dû intercéder très fortement pour qu'il consente à la recevoir et, après beaucoup de temps, il l'avait effectivement reçue pour lui opposer un refus à son projet d'implantation à Paris.

L'orateur estime que si l'on peut soutenir, comme elle le mérite, la Maison Verte, il faut le faire parce qu'il y a là un vrai travail précoce auprès des jeunes enfants et que cela évite bien des situations dégradées par la suite.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 8 G.

Il est adopté.

2006, DASES 94 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention conclue le 9 novembre 2005 avec l'association "Le Comité inter mouvement auprès des Evacués" (CIMADE), dont le siège social est situé 176, rue de Grenelle (7e), fixant la subvention du Département de Paris au titre de 2006 pour son action de domiciliation. - Montant : 25.000 euros.

Mme DUBARRY rappelle que la CIMADE est une vieille association qui existe depuis 1939, qui, à l'origine, s'était donnée pour mission de venir en aide aux populations évacuées et s'est peu après orientée vers toutes les victimes de la deuxième guerre mondiale en accordant une attention toute particulière aux enfants juifs, pour qui elle a trouvé durant toute la guerre des familles d'accueil.

L'orateur ajoute que la CIMADE s'est orientée vers l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants et est également présente dans les centres de rétention, ce qui permet un travail de lien vers l'extérieur, vers les familles et vers les autres associations de soutien.

L'orateur estime que ce qui est intéressant dans le fonctionnement de cette association, c'est qu'elle fait évoluer des actions en fonction des problématiques, des problèmes rencontrés par les personnes qu'elle accueille dans les sept permanences tenues à Paris.

L'orateur précise qu'il s'agit aujourd'hui d'une permanence spécifique pour les femmes étrangères victimes de violence mais également de la participation au programme "Equal" avec la mise en place d'une action de formation qualifiante.

L'orateur souligne l'implication des salariés et des bénévoles de la CIMADE qui une fois de plus apportent leur soutien mais également leur expertise en matière de droit des migrants au mouvement associatif qui s'est formé autour des familles ayant des enfants scolarisés et dont la régularisation relève de la circulaire du 13 juin.

L'orateur insiste sur la valeur du travail mené par la CIMADE et d'une façon générale par les autres associations du même type qui, non seulement redonnent de l'espoir à des populations très fragilisées par des parcours particulièrement

chaotiques mais également contribuent à une amélioration du vivre ensemble, de la connaissance et de la reconnaissance de l'autre, tout ceci, s'inscrivant dans des partenariats actifs avec l'ensemble des structures sociales parisiennes.

L'orateur s'étonne que les subventions à la C.I.M.A.D.E., fassent l'objet de trois projets de délibération différents, ce qui est un peu difficile pour avoir une vision globale des actions menées par cette association.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, rapporteure, rappelle qu'en 2002, une première subvention à été versée à la C.I.M.A.D.E., de l'ordre de 25.000 euros pour assurer son activité d'accès au droit, de domiciliation destinée aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

L'orateur ajoute qu'à l'époque, la D.A.S.E.S. ne subventionnait pas la C.I.M.A.D.E. et elle avait les plus grandes difficultés à obtenir une subvention du Conseil général.

L'orateur précise que l'activité s'est développée au niveau de la C.I.M.A.D.E. en direction des femmes et des permanences spécifiques en direction des femmes se sont donc développées qui ont été soutenues par la délégation d'Anne HIDALGO.

L'orateur indique que c'est pourquoi il y a une deuxième subvention qui a été proposée en début de Conseil municipal, à travers la délégation d'Anne HIDALGO qui soutient cette action en direction des femmes.

L'orateur signale que la D.P.V.I. a pu élaborer, dans le cadre d'un projet EQUAL, un projet spécifique d'insertion sociale et professionnelle, en direction des demandeurs d'asile et des réfugiés.

L'orateur indique qu'elle comprend bien la réaction de Véronique DUBARRY constatant qu'il y a trois projets de délibération pour la même association au sein de ce Conseil, mais, en même temps, elles correspondent à des actions distinctes, avec des financements et des objets distincts.

L'orateur ajoute que cette association a une action d'assistance humanitaire au centre de rétention de Paris, centre de rétention des femmes à Paris et de Vincennes en ce qui concerne les hommes.

L'orateur regrette de ne pas avoir été autorisée par la Préfecture de Police à visiter, en tant qu'élue parisienne, ce nouveau centre de rétention.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, salue le travail de qualité réalisé par la C.I.M.A.D.E.

L'orateur souhaiterait qu'un rééquilibrage s'opère parce que, pour l'instant, Paris et la Seine-Saint-Denis sont considérablement impactés par les phénomènes d'arrivée de demandeurs d'asile en très grand nombre ou de réfugiés. L'orateur appelle à un effort partagé car cela paraît être une nécessité du point de vue de la bonne santé démocratique du pays.

L'orateur estime que s'il y a des collectivités généreuses qui dédouanent les autres de faire quoi que ce soit, si l'on domicilie l'ensemble des demandeurs d'asile à Paris, à un moment donné, il y a un effet de saturation, y compris en termes d'hébergement, avec les conséquences dramatiques que l'on peut imaginer.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 94 G.

Il est adopté.

2006, DASES 273 G - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes dont la coordination sera assurée par M. le Maire de Paris pour la fourniture et la livraison de produits textiles dans les établissements et services de la Ville de Paris et du Département de Paris. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention constitutive du groupement.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 4 G déposé par le groupe "Les Verts" et d'un amendement n° 4 G bis déposé par l'Exécutif.

Mme AZZARO relève que ce projet de délibération propose la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits textiles dans les services de la Ville et du Département.

L'orateur ajoute que, s'agissant d'un groupement commun, on comprend bien qu'il est de bonne gestion de mutualiser les coûts des deux collectivités pour obtenir les meilleurs prix, ainsi, les critères d'attributions sont de 55 % pour le prix et de 45 % pour la valeur technique de l'offre et pas un seul mot, encore une fois, pour les critères environnementaux.

L'orateur considère que, pourtant, les textiles qu'il s'agit d'acheter ici, sont des produits pour lesquels les clauses environnementales prennent vraiment tous leurs sens. L'orateur rappelle que le mois dernier, François DAGNAUD avait présenté un projet de délibération exemplaire et mémorable, le DMG 29, concernant les achats de la Ville et tout y était : le droit du travail dans les pays fournisseurs, la protection de l'environnement, il n'y manquait que l'économie solidaire et qui a pu être rajoutée par amendement mais ce qui figurait dans ce projet de délibération le mois dernier ne se retrouve pas ici.

L'orateur indique que son amendement propose que les deux collectivités soient attentives, dans ces marchés, aux critères environnementaux et que ces critères soient introduits pour 33 % des critères, les mettant donc à égalité avec le prix et la valeur technique.

Mme TROSTIANSKY, rapporteure, indique que Mme AZZARO sait que la Ville de Paris s'est engagée de manière très exigeante en faveur du développement durable, notamment dans les secteurs de la petite enfance, des affaires scolaires et aussi dans les établissements et services du Département de Paris.

L'orateur estime que la demande de Mme AZZARO et du groupe "Les Verts" présente un intérêt, mais est difficilement applicable en l'état, pour deux raisons essentielles, qui sont le risque d'avoir un marché infructueux, d'une part, et d'autre part, l'augmentation des coûts.

L'orateur précise que, concernant le risque d'un marché infructueux, la nature des produits textiles visés par ce projet de délibération est très spécifique et que les qualités exigées sont, par conséquent, déjà contraignantes et que peu de fournisseurs peuvent répondre à ces appels d'offres.

L'orateur considère que la labellisation environnementale obligatoire des produits textiles pourrait entraîner une diminution très nette de la concurrence sur ces marchés, voire aboutir à un marché infructueux, avec pour conséquence une rupture des approvisionnements qui serait préjudiciable.

L'orateur ajoute que, par ailleurs, il faut envisager l'augmentation de coût puisqu'il est impossible de chiffrer les conséquences financières engendrées par l'achat exclusif de textiles labellisés et une dépense supplémentaire sur ce marché impacterait directement et pour trois ans les états spéciaux d'arrondissement qui sont négociés par chaque maire, ainsi que les budgets des établissements départementaux et, par conséquent, leur prix de journée.

L'orateur propose le retrait de l'amendement n° 4 G du groupe "Les Verts" et l'adoption de l'amendement n° 4 G bis de l'Exécutif.

L'orateur souligne que cet amendement de l'Exécutif va le plus loin possible, c'est-à-dire que quand il est indiqué "critère n° 2, valeur technique de l'offre", on ajoute "valeur technique et environnementale de l'offre" et ensuite, après "délais de livraison", on ajoute "Du caractère écologique de la production. L'orateur ajoute que pour apprécier le caractère environnemental, l'administration examinera "tous les justificatifs fournis par les candidats, comme norme environnementale, label écologique européen, certification environnementale, type de procédé utilisé non polluant".

L'orateur ajoute qu'il est proposé aussi d'intégrer dans le C.C.A.T.P., dans l'article "Qualité des produits textiles", une phrase disant : "Les produits proposés devront de préférence disposer d'une norme environnementale, label écologique européen, certification environnementale, ou montrer un type de procédé utilisé non polluant".

L'orateur considère que cet amendement de l'Exécutif permet à la fois d'entendre les propositions du groupe "Les Verts" d'aller le plus loin possible et de ne pas risquer un marché infructueux ou une augmentation de coût non maîtrisée.

L'orateur propose donc de voter cet amendement de l'Exécutif, si le groupe "Les Verts" pense que l'on a franchi une importante étape.

Mme AZZARO indique qu'elle va retirer son amendement n° 4 G et voter l'amendement n° 4 G bis de l'Exécutif et indique à Mme TROSTIANSKY que c'est justement dans les textiles qu'il est le plus facile et le plus fréquent de trouver des labels environnementaux.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 273 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2006 SGCP 2 G Composition de la Commission permanente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général (suite).

Mme STIEVENARD, présidente, indique que le dépôt des candidatures pour la commission permanente du Conseil Général est clos. Une seule candidature a été enregistrée. Il s'agit de Mme Marie-Pierre MARTINET.

En application de l'article 301 22-5 du Code général des collectivités territoriales, sa nomination prend effet immédiatement.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Conférence "Paris-Seine Saint-Denis" (R. 7 G) :

- M. Pierre MANSAT ;
- Mme Myriam CONSTANTIN ;
- M. Christian SAUTTER ;
- M. Denis BAUPIN ;
- M. Yves CONTASSOT ;
- M. Georges SARRE ;
- Mme Roxane DECORTE ;
- M. Jean-Louis ARAJOL ;
- Mme Brigitte KUSTER ;
- Mme Geneviève BERTRAND.

Institut Gustave Roussy (Conseil d'administration) (R. 8 G) :

- M. Alain LHOSTIS.

Les candidatures sont adoptées.

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de se prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription.

Ils sont adoptés.

La séance est levée le mardi 11 juillet 2006 à 12 heures 45 minutes.

-*-*-*-*-*-*-*-

Votes spécifiques.

Catherine GEGOUT

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 254 G.

Cécile RENSON

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 184 G.

Colombe BROSSEL

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 17 G.

Membres présents :

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, MM. Jean-Louis ARAJOL, David ASSOULINE, Mmes Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFFRAY, Clémentine AUTAIN, MM. Jean-Yves AUTEXIER, Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, Violette BARANDA, MM. Jean-Charles BARDON, Didier BARIANI, Mmes Corine BARLIS, Dominique BAUD, MM. Denis BAUPIN, Jean-Pierre BECHTER, Mme Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Serge BLISKO, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mmes Nicole BORVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSSEL, MM. Michel BULTÉ, Christian CABROL, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pierre CASTAGNOU, Mme Nicole CATALA, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, MM. Pascal CHERKI, Xavier CHINAUD, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Martine DURLACH, MM. René DUTREY, José ESPINOSA, Eric FERRAND, Mme Mireille FLAM, M. François FLORES, Mmes Françoise FORETTE, Elisabeth de FRESQUET, MM. Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, René GALY-DEJEAN, Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Pierre GATIGNON, Mmes Catherine GÉGOUT, Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Mmes Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, M. Philippe LAFAY, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. Gérard LEBAN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, Sophie MEYNAUD, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Jean-François PERNIN, Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Mmes Danièle POURTAUD, Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mmes Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Jacques TOUBON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

MM. François ASSELINEAU, Edouard BALLADUR, Mmes Florence BERTHOUT, Jeanne CHABAUD, MM. Claude DARGENT, Jean-Pierre FRÉMONT, Mmes Marie-France GOURIOU, Anne KALCK, Laëtitia LOUIS, MM. Bernard PONS, Yves POZZO di BORGO.

Table des matières

2006 DASES 217 G Approbation du compte administratif et du compte de gestion des établissements départementaux pour l'exercice 2005. 2

2006 DF 10 G Budget supplémentaire du Département de Paris de 2006. 2

1) Budget supplémentaire d'investissement. 2

2) Budget supplémentaire de fonctionnement. 2

2006 DF 11 G Individualisation des autori-sations de programme votées au budget supplémentaire du budget d'investissement du Département de Paris de 2006. 2

2006 DF - DRH 12 G Créations, suppressions, transformations d'emploi et répartition par grade de certains corps dans les services du département au titre de 2006. 2

2006 DASES 274 G Budget d'investissement 2006 : Versement d'une subvention d'investissement de 2.539.900 euros au budget annexe des établissements départementaux. 2

Adoption de comptes rendus. 2

2006, DASES 289 G - Schéma gérontologique départemental "Paris et ses Aînés" 2006-2011. 3

Vœu n° 1 G déposé par le groupe communiste relatif à la réalisation de places en EHPAD. 3

Modification de la Commission permanente..... 15

2006, SG 1 G - Approbation de l'avenant 2006 à la convention-cadre n° 2004-12-03-0268 relative à la gestion du Fonds social européen Objectif 3 (FSE Objectif 3) entre le Département de Paris et l'Etat. 15

2006, DRH 11 G - Création d'une allocation prévoyance santé. 15

2006, DDEE 23 G - Subvention à l'association "Carrefours pour l'emploi" : organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi" et "Paris pour l'emploi 2006". - Montant : 190.000 euros. 17

2006, DDEE 39 G - Adhésion du Département de Paris à l'association "Ecole de la 2e chance de Paris" (E2C Paris)..... 17

2006, DPVI 94 G - Adhésion du Département de Paris au Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris. 18

2006, DASES 227 G - Participation financière du Département de Paris au fonctionnement des 21 clubs et équipes de prévention spécialisée agréés et conventionnés au titre de l'année 2006. - Montant total : 17.594.560 euros. - Soldes 2005 pour ces mêmes organismes fixé à 1.440.090,28 euros..... 19

2006, DU 5 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un bail en vue de l'installation de la Maison des personnes handicapées dans les locaux situés 69, rue de la Victoire (9e). - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer le protocole d'accord en vue de l'acquisition à terme de l'immeuble, 69, rue de la Victoire (9e). 20

2006, DASES 47 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'Association SAFE sise 11, avenue de la Porte de la Plaine (15e). - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2006 à l'Association SAFE pour son action de réduction des risques de contamination au V.I.H. et aux hépatites. - Montant : 100.000 euros..... 21

2006, DASES 235 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Santé Charonne" sise 177, rue de Charonne (11e), pour son action d'accès aux droits et soins pour des personnes en situation de précarité. - Montant : 10.000 euros..... 21

2006, DASES 213 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant conventionnel avec l'association "Chômeurs et Précaires de Paris" pour son action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité, lequel prévoit notamment l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2006. - Montant : 41.400 euros. 22

2006, DFPE 8 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de fixer pour 2006 le montant des dotations

de deux associations gestionnaires de lieux d'accueil, d'écoute et de parole, l'Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le couple et l'association "Petite Enfance et Parentalité". 22

2006, DASES 94 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention conclue le 9 novembre 2005 avec l'association "Le Comité inter mouvement auprès des Evacués" (CIMADE), dont le siège social est situé 176, rue de Grenelle (7e), fixant la subvention du Département de Paris au titre de 2006 pour son action de domiciliation. - Montant : 25.000 euros.23

2006, DASES 273 G - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes dont la coordination sera assurée par M. le Maire de Paris pour la fourniture et la livraison de produits textiles dans les établissements et services de la Ville de Paris et du Département de Paris. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention constitutive du groupement..... 24

2006 SGCP 2 G Composition de la Commission permanente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général (suite). 25

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. 25

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 26

Votes spécifiques. 27

Membres présents : 28

Excusés : 28